

Inter Commission  
ENTREPRISES ET STRATEGIES DE MARCHE  
ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

---

Réunion du 21 novembre 2012

## Sommaire

Compte rendu de la réunion.....	3
Liste des participants.....	4
Liste des documents préparatoires .....	47
Avis d'opportunité.....	48

---

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE

L'INTER COMMISSION Entreprises et stratégies de marché – Environnement et développement durable

- 21 novembre 2012 -

---

Présidents : Lionel FONTAGNE, président de la Commission Entreprises et stratégie de marché  
Guy PAILLOTIN, président de la Commission Environnement et développement durable

Rapporteurs :

Pour la commission Entreprises et stratégie de marché :

Fabienne ROSENWALD, Service de la statistique et de la prospective (SSP) au Ministère de l'agriculture

Jean-Marc BEGUIN, Direction des statistiques d'entreprises (DSE), Insee

Pour la Commission Environnement et développement durable :

Claire PLATEAU, Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale, Insee

Sylvain MOREAU, Service de l'observation et des statistiques (SOeS), Commissariat général au Développement durable

Responsable(s) de l'Inter Commission :

Lisa Fratacci - Henriette Lantin

### **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

I - Présentation des Enquêtes et programmes 2013

1. Entreprises et stratégies de marché
2. Environnement et développement durable

II - Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

1. Présentation des résultats de l'enquête Entreprises et développement durable
2. RSE, facteur de compétitivité : orientations gouvernementales
3. RSE, attentes et besoins statistiques des entreprises
4. Intervention du délégué général de l'Observatoire sur la RSE (Orse)
5. Intervention du représentant du Club « développement durable » du conseil supérieur de l'ordre des experts comptables

LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Prénom	Organisme
ARAMBOUROU	Alice	Fédération nationale des mutualités françaises
ARCHAMBAULT	Édith	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
AUDIBERT	Pierre	Secrétaire général du Cnis
BAUDELET	André	Crédit agricole SA
BEGUIN	Jean-Marc	Insee - Statistiques d'entreprises
BERDUCOU	Olivier	Confédération française démocratique du travail
BERNADET	Sylvie	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
BESSE	Geneviève	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - CGDD
BIENVENU	Lucie	MGDIS
BOISSONNAT	Michel	Fonds d'assurance formation de l'industrie hôtelière
BOMSTEIN	Dominique	Environnement magazine
BONNANS	Dominique	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
BONNET	Xavier	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - CGDD
BOURRIOT	François	Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie
BRALEY	Élisa	Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire
BRION	Philippe	Insee - Statistiques d'entreprises
BROHIER-MEUTER	Joëlle	Ressources et communauté sur la RSE dans les pays en développement
CAIRO	Gilberte	Cnis
CANARD-BÉCHADE	Nathalie	Articulations
CARAES	Didier	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
CASTAGNE	Jean-Michel	Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat
CAUDRON	Pascale	Cnis
CHAIX	Jean-Lin	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
CHAMBA-RENOUX	Françoise	Ministère de l'économie et des finances - DGCIS
CHAZAL	Joëlle	Insee - Statistiques d'entreprises
CHEVALIER-DELAUNAY	Noémie	Mouvement des entreprises de France - Medef
COCHÉ	Alexandra	Initiative France
CONTASSOT	Yves	Banque de France
de GIMEL	Louis	Insee - Statistiques d'entreprises
DE LA BAUME	Hortense	Initiative France
DEKHILI	Sihem	École de management de Strasbourg
DESBOIS	Dominique	Institut national de la recherche agronomique Versailles-Grignon
DUCHATEAU	Patrick	Fédération française du bâtiment
DUPORT	Jean-Pierre	Président du Cnis
DURDILLY	Robert	Mouvement des entreprises de France - Medef

DUVERGER	Jean	Conseil régional de Rhône-Alpes
EICHER	Michel	Liaisons sociales magazine
FATOUX	François	Observatoire sur la Responsabilité sociétale des entreprises
FILLAUD	Isabelle	Comité général alimentation de détail
FONTAGNÉ	Lionel	Centre d'études prospectives et d'informations internationales
FOUQUET	Aurélié	Institut national de veille sanitaire
FRATACCI	Lisa	Cnis
FRIEDRICH	Catherine	Confédération générale des sociétés coopératives ouvrières de production
FRIEZ	Adrien	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - SOES
GALAMAGA	Denise	Cnis
GARANDEAU	Clémentine	Insee - Diffusion et action régionale
GARBAA	Samy	Pôle Emploi
GEAY	Annie	Oseo - Banque d'investissement
GELY	Alain	CGT - Confédération générale du travail
GERMON	Serge	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - DGAC
GHEWY	Xavier	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - SOES
GILLET	Éric	Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile de France
GIQUEL	Yves	Confédération générale du travail - Force ouvrière
GIRARDEAU	Pierre	Union des industries de la protection des plantes
GONZALEZ DEMICHÉL	Christine	Ministère de l'économie et des finances - DGAFP - BSEV
GREFFET	Pierre	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - SOES
GUENEGO	Alexis	Ministère du travail, de l'emploi, de la formation prof. et du dialogue social
GUERIN	André-Jean	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - CGEDD
KIRTHICHANDRA	Annie	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
KREMP	Élisabeth	Banque de France
LACROIX	Thierry	Insee - Statistiques d'entreprises
LAGARENNE	Christine	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - SEEIDD
LANCELOT	Bernard	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - DDD
LANTIN	Henriette	Cnis
LAPIERRE	Catherine	Association 4D
LARRIEU	Catherine	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - DDD
LAURO	Christian	Centre des jeunes dirigeants d'entreprise
LECLERC	Rémy	FIM énergétique
LIMOUSIN	Charlotte	Delphis
LIOTARD	Corentine	MiddleNext
LUCCHESI	Jean-Marc	Oseo - Banque d'investissement
MAURICE	Delphine	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - SOES
MEYER	Anne	Union des transports publics et ferroviaires
MORDANT	Guillaume	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - SOES

MOREAU	Sylvain	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - SOES
MORLAN	Stéphanie	Fédération française de la franchise
MOTTIS	Nicolas	École supérieure des sciences économiques et commerciales
NIRASCOU	Françoise	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - SOES
PAILLARES	Hélène	ESC Toulouse
PAILLLOTIN	Guy	Académie d'agriculture de France
PARÉ	Aïnhoa	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - CGAAER
PARMENTIER	Marc	Caisse centrale mutualité sociale agricole
PARMENTIER	Martin	Union des industries de la fertilisation
PIQUET	Serge	Comité Franceclat
PLANTARD	Corine	Oseo - Banque d'investissement
PLATEAU	Claire	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
PROVOST	Hervé	Confédération générale du travail - Force ouvrière
RAHARIVOHITRA	Désiré	Fédération des industries mécaniques
REISS	Frédéric	Mairie de Niederbronn les bains
REQUIER	Corinne	Cnis
RHEIN	Lionel	Banque de France
RICARD	Philippe	Pôle emploi IDF
ROSENWALD	Fabienne	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - SSP
ROUAULT	Dominique	Cnis
ROY	Nathalie	Union professionnelle artisanale
SALIBA	Nada	Axema
SAVELLI	Isabelle	Chambre de commerce et d'industrie de Paris
SCHERRER	Philippe	Ministère du travail, de l'emploi, de la formation prof. et du dialogue social
SIFFI	Bruno	Fédération nationale product. alimentation coop. animale
SINAI	Agnès	Actu environnement
SOUQUET	Catherine	Insee - Statistiques d'entreprises
SUAU	Antoine	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
TASSONE	Laurence	Oseo - Banque d'investissement
TOBIAS	Marie	Fédération nationale product. alimentation coop. animale
TRÉGOUËT	Bruno	Insee - Inspection générale
TROADEC	Sonia	Familles de France
VANOLI	André	Commission des comptes et de l'économie de l'environnement
VEILLARD	Michel	Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables
VERDIER	Pierre	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - BSPA
VIENNE	Dalila	Cnis

## Excusés

Nom	Prénom	Organisme
BACHY	Jean-Paul	Conseil régional de Champagne-Ardenne
BASCOMPTE	Claude	Amis de la terre
BAUMGARTEN	Didier	Fédération française du négoce, de l'ameublement et de l'équipement de la maison
BERTHELON	François	Conseil économique, social et environnemental régional de Bourgogne
BOQUET	François-Nicolas	Association française des entreprises privées
BRILLET	Bernard	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - CGEDD
BURONFOSSE	Renaud	Cisma - Syndicat
CAPELLE-BLANCARD	Gunther	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
CHÉREAU	Claude	
CHESNEAU	Philippe	Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur
CLAIN	Nathalie	Communauté d'agglomération de la Rochelle
DAMAIS	Jean-Philippe	Mairie de Fontenay-aux-Roses
DAVID	Michel	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - CGDD
DELAROCHE	Thibault	École des hautes études en santé publique
DENEUVE	Carole	Union nationale des industries de carrière et matériaux de construction
ENU	David	Comité national routier
FREEDMAN	Martine	Conseil régional d'Île-de-France
FREMONT	Jean-Marc	Institut national de l'information géographique et forestière
GUEDRA	Isabelle	Syndicat national des chauffages urbains et climatisation
JARLIER	Pierre	Association des maires de France
KOSMAN	Patrick	Secours Catholique
LARGEMAIN	Manh	Ministère de la défense
LEON	Bernard	AFITE
MONTET	Maïté	Parti radical de gauche
OLAGNON	Marc	Initiative France
OUSSET	Jean	
PARRATON	Matthieu	IMS Entreprendre pour la Cité fonction
RABILLOUD	Andrée	Association des maires ruraux de France
RAULT	Daniel	Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale
SALUSTRO	Édouard	Cabinet Édouard Salustro
SAVARY	Alain	Axema
SERRA	Jean-Pierre	Fédération nationale des comités départementaux de tourisme
TROFLEAU	Martine	Association 4D

*La séance est ouverte à 10 heures.*

## **Enquêtes et programmes statistiques pour 2013**

**Lionel FONTAGNE**

Merci à tous d'être présents ce jour. Pour vous convaincre que le développement durable et la responsabilité sociétale constituent des sujets importants, il ne vous aura pas échappé que l'entreprise qui nous accueille a distribué des stylos en papier non chloré recyclé qui portent le logo d'une ONG. Tout ceci montre que dans les stratégies d'entreprise, la dimension à la fois durable et sociétale est devenue tout à fait incontournable.

### **.I Entreprises et stratégies de marché**

**Lionel FONTAGNE**

Cette première partie de la matinée comportera une présentation du programme de travail 2013. Nous examinerons brièvement différentes enquêtes soumises au Conseil pour avis d'opportunité. Je passerai ensuite la parole à Guy Paillotin pour aborder l'environnement et le développement durable.

#### **.1 Axes du programme de travail 2013**

##### *.a Présentation du programme*

**Fabienne ROSENWALD**

Le programme de travail de la statistique agricole pour 2013 est grandement déterminé par les obligations européennes, les avis du Cnis et les réunions régulières du service de la statistique et de la prospective avec ses utilisateurs. Une grande partie de ce programme de travail sera consacré aux enquêtes obligatoires. Il s'agit d'un programme très lourd, en lien avec le poids de la politique agricole au sein de l'Union européenne mais nous réaliserons ces enquêtes même en l'absence d'obligation européenne, compte tenu de leur grand intérêt du point de vue national. En 2013, nous mettrons également l'accent sur le suivi de la conjoncture agricole et agroalimentaire, en améliorant les méthodes et en diffusant les enquêtes au-delà de l'Europe pour aider nos homologues à réaliser des prévisions sur les grandes récoltes. Nous conduirons par ailleurs de grandes enquêtes afin de suivre les plans ministériels, dont le Plan Ecophyto 2018 avec les enquêtes sur les produits phytosanitaires dans les vergers et sur les pratiques culturales dans les légumes. Nous procéderons également à la mise en place d'un répertoire des vergers et à un recensement de la conchyliculture, en lien avec la Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche. Enfin, nous allons commencer une enquête sur les propriétaires forestiers privés, qui va se poursuivre en 2013 et portera sur les aspects à la fois économique, social et environnemental des forêts. Nous effectuerons aussi notre enquête Structure 2013, un mini-recensement qui viendra s'intercaler entre les deux grands recensements agricoles de 2010 et 2020, pour suivre un panel.



Le Service de la statistique et de la prospective consacra une partie de son temps à la production d'études, d'analyses et d'expertises, en particulier sur l'emploi agricole avec la volonté d'établir un tableau de bord qui pourra être suivi annuellement et se décliner en région. De nombreux travaux seront également effectués sur les usages et les occupations du sol, sur le suivi statistique des terres agricoles et sur la compétitivité agricole et agroalimentaire. Nous poursuivrons par ailleurs les travaux engagés cette année sur la nouvelle PAC et sur la loi d'avenir sur l'agriculture. L'année 2013 sera également dédiée à la fourniture de données et d'études aux nombreux observatoires qui gravitent dans le milieu agricole, agroalimentaire et forestier ainsi qu'à la valorisation des données sur les industries agroalimentaires, en leur donnant plus de visibilité. Nous publierons à cette occasion un mémento sur les industries agroalimentaires et nous poursuivons l'investissement consenti sur les mesures de disparité sur différents indicateurs liés aux entreprises agroalimentaires.

Le SSP poursuivra enfin toutes les innovations méthodologiques, technologiques et statistiques, en continuant la dématérialisation de ses enquêtes, l'utilisation de données administratives pour pré-remplir les enquêtes, les enrichir voire les remplacer complètement, à l'instar de l'enquête Cheptels bovins cette année, ainsi que la diffusion de ses données (tableaux multidimensionnels, cartographie interactive) et surtout leur mise à disposition dans le centre d'accès sécurisé à distance. Enfin, le SSP finalisera son programme à moyen terme en rencontrant ses utilisateurs. Une lettre a déjà été envoyée à ceux-ci pour recueillir leurs besoins de données à moyen terme. Les réponses seront analysées en vue de la construction du programme de travail.

### **Dominique DESBOIS, Institut national de la recherche agronomique (Inra Versailles-Grignon)**

Vous annoncez le lancement, en lien avec le Plan Ecophyto 2018, d'enquêtes sur les techniques culturales pour la production légumière et sur le recensement de la conchyliculture. Pour avoir travaillé dans les services statistiques, je sais que vous établissez une date de mise à disposition. Or l'Inra, avec ses programmes de recherche basés sur une durée de 2 à 5 ans, a besoin de connaître le plus précisément et le plus tôt possible la date de disponibilité des résultats de ces enquêtes. Pourriez-vous indiquer une date au moins probable de parution de ces enquêtes ponctuelles ?

### **Lionel FONTAGNE**

Je propose que nous traitions cette question de fond dans le cadre du débat qui suivra la seconde présentation.

### **Jean-Marc BEGUIN**

J'évoquerai successivement les statistiques structurelles, conjoncturelles puis les enquêtes thématiques.

S'agissant des répertoires, l'idée du projet Sirius – Système d'information du répertoire des unités statistiques – a été lancée en 2005. Le système est aujourd'hui en production et servira désormais de base de sondage pour toutes les enquêtes de la statistique d'entreprise. Au-delà des fonctions classiques de répertoire qu'assurait déjà Sirene, Sirius permettra d'enregistrer et de contrôler la charge statistique des entreprises, un sujet que nous avons fréquemment évoqué dans cette enceinte, et de marquer des sous-populations (artisans, entreprises cotées, etc.). Toutes les autorités statistiques nationales peuvent d'ores et déjà y accéder, qu'il s'agisse des SSM ou de la Banque de France.

En termes de fonctionnement, le répertoire comprendra trois unités statistiques : les unités légales gérées dans Sirene, la base Lifi<sup>1</sup>, ancien système qui permet d'enregistrer les groupes et la nouvelle base qui permet de lister les entreprises au sens de la Loi LME.<sup>2</sup> Ces trois systèmes d'information communiquent avec Sirius

<sup>1</sup> Enquête sur les liaisons financières entre sociétés

<sup>2</sup> Loi de modernisation de l'économie

et lui transmettent la totalité de leurs données. Sirene continue d'exister mais se recentre sur sa fonction strictement administrative. S'il ne sert plus de répertoire statistique, comme le souhaitait le projet Sirene3, il conservera un rôle important de référentiel. En effet, les gouvernements ne cessent de faire évoluer les catégories juridiques existantes et d'introduire des modifications dans la réglementation. La plupart des services statistiques disposent par ailleurs de répertoires en correspondance avec Sirene. Ce système pourrait également servir à délivrer le LEI<sup>3</sup>, un projet porté par le G20 en juillet dernier. Lors de la crise 2008, des difficultés sont apparues dans le suivi des risques portés par les entreprises participant à des règlements financiers, faute de pouvoir identifier précisément, par le biais d'un identifiant, les agissements de chacun. De ce constat a émergé le projet de création d'un numéro d'enregistrement mondial pour toutes les entreprises impliquées dans des règlements financiers. Bien que la décision n'ait pas été formellement prise à ce jour, l'Insee devrait avoir la charge de créer ce numéro pour la France. L'Institut a donc pour objectif de se tenir opérationnel pour l'été prochain, un objectif relativement ambitieux, d'autant que le contenu du projet reste encore imprécis.

Les statistiques structurelles recouvrent essentiellement le projet Resane, qui comporte deux phases. Dans le domaine de l'ingénierie de l'existant, nous allons, l'an prochain, offrir aux entreprises la possibilité de répondre à l'ESA<sup>4</sup> par internet, afin d'améliorer les délais et réduire nos coûts. Des améliorations seront également apportées dans la chaîne de calcul et dans les contrôles internes. L'essentiel de nos efforts se concentrera sur la diffusion. Nous devrions publier dès la semaine prochaine des fiches sectorielles sur l'industrie, à la manière de celles qui existent déjà aujourd'hui pour les autres secteurs. Nous publierons également les résultats provisoires de 2011 en même temps que nous les enverrons à Eurostat. Enfin, nous envisageons d'éditer deux produits totalement nouveaux : des comptes d'exploitation simplifiés au niveau de chaque sous-classe ainsi qu'un Insee Référence en octobre prochain reprenant l'ensemble des résultats fournis par Resane en matière de statistique d'entreprise. Nous avons par ailleurs terminé la réalisation d'un kit permettant des exploitations sur-mesure.

Dans la seconde phase de Resane<sup>5</sup>, une phase plus innovante de définition de nouvelles unités, nous visons à modifier la définition des entreprises, en élargissant la notion aux groupes et à leurs démembrements. Nous progressons dans nos activités de profilage même si nous rencontrons quelques difficultés. Le profilage comprend quatre opérations successives complexes pour les grands groupes. Sur les 76 groupes avec lesquels nous sommes en relation, la première phase de découpage est terminée pour 57 d'entre eux et a donné lieu à 191 entreprises. Nous avons établi des comptes consolidés pour la moitié de ces morceaux d'entreprise. Ces entreprises devront ensuite répondre aux enquêtes structurelles (ESA ou EAP<sup>6</sup>). Cette étape est acquise pour 19 groupes sur ces nouveaux contours, les autres ne disposant pas toujours d'une remontée d'informations à un niveau aussi fin. La dernière étape consistera à faire de ces nouvelles entreprises profilées les unités statistiques de toutes nos enquêtes. Cette phase reste pour l'instant à ses prémises mais nous savons d'ores et déjà que 7 ou 8 entités répondront au niveau du groupe à l'enquête TIC<sup>7</sup> 2013. Nous espérons par ailleurs avancer ce même exercice sur les plus petits groupes.

Quant aux indicateurs conjoncturels, nous lancerons l'an prochain la grande opération quinquennale de changement de base de tous les indicateurs conjoncturels, qui passeront en base 2010 et en référence 100. Nous arrêterons par ailleurs la publication et la collecte de l'indice des commandes. Je vous rappelle également que toutes les chaînes de calcul qui servent à élaborer ces indicateurs sont en cours de refonte. L'indice de prix à la production est ainsi en travaux depuis plus de deux ans. Nous y introduirons un chaînage de pondération. Ce chantier s'accompagne d'une modification des pôles au sein de l'Insee. Le projet concernant l'indice de production industrielle démarre actuellement. Le changement de base permettra également d'opérer une rénovation en profondeur de nombreuses branches. Eurostat donne une impulsion relativement forte à la transformation progressive du suivi des volumes, qui seront fondés non plus sur les quantités mais sur le chiffre d'affaires déflaté par les indices de prix. Il a en effet été convenu internationalement que procéder ainsi procure un meilleur effet qualité. Cette technique devrait être

---

<sup>3</sup> Legal Entity Identifier

<sup>4</sup> Enquête sectorielle annuelle

<sup>5</sup> REfonte des Statistiques ANnuelles d'Entreprises

<sup>6</sup> Enquête annuelle de production

<sup>7</sup> Technologie de l'information et de la communication

généralisée à la fois dans l'élaboration d'un indice de volume des ventes dans le commerce et dans la création d'un IPS, indice de la production des services. Enfin, un projet démarre actuellement sur les indices de chiffre d'affaires, qui vise à introduire un suivi de la démographie des entreprises et un suivi exhaustif des déclarations, alors que nous travaillons aujourd'hui sur un échantillon.

Concernant, enfin, les enquêtes thématiques 2013, une seule se révèle véritablement nouvelle et va porter sur les marges commerciales. Cette enquête est destinée à mieux mesurer ces marges, c'est-à-dire à mesurer la différence entre l'évolution du prix des ventes dans le commerce et à l'évolution du prix d'achat. La difficulté tient dans le fait que les liasses fiscales renseignent aujourd'hui le montant total des ventes et le montant total des achats dont nous déduisons un taux de marge global qui ne reflète pas la réalité des marges réalisées sur chaque produit. Cette enquête permettra donc d'opérer une distinction entre les différents types de marge. En parallèle, nous lancerons la deuxième vague de l'enquête Sine<sup>8</sup> où nous continuerons, comme en 2010, à interroger les auto-entrepreneurs. Des enquêtes seront également menées sur la mesure des déchets dans le commerce et dans l'industrie comme en 2006. A celles-ci vont s'ajouter une enquête Innovation CIS<sup>9</sup>, une enquête TIC, une enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie et une enquête sur les investissements anti-pollution, où nous espérons pouvoir introduire de nouveaux secteurs, à savoir les transports, la construction et la distribution d'eau. Enfin, le dispositif des enquêtes tourisme va faire l'objet d'une refonte qui se traduira par une baisse des échantillons et un maintien voire une amélioration de la qualité grâce à un travail approfondi sur les estimateurs.

Quant aux enquêtes réalisées en dehors de l'Insee, je mentionnerai les indicateurs BT et TP sur les indexations de marché, les indices de prix, transférés du SOeS vers l'Insee, qu'il s'agisse de l'IPEA<sup>10</sup> ou des indices de transports de marchandises, quel que soit le mode de transport. Le SOeS procédera à une nouvelle enquête sur le fret ferroviaire, en interrogeant les chargeurs plutôt que les transporteurs. Enfin, le Ministère de la recherche réalisera une enquête sur la mesure des ressources globales de R&D des universités, qui ne recouvrira toutefois que 37 universités.

Une innovation va par ailleurs affecter non pas notre programme de travail mais notre façon de travailler. Le Gouvernement a lancé plusieurs initiatives destinées à protéger les PME qui nous contraignent désormais de ne publier des nouveautés pour les entreprises que quatre fois par an et d'annoncer les nouvelles enquêtes deux mois à l'avance.

.b *Échanges avec la salle*

## **Fabienne ROSENWALD**

Les deux enquêtes sur les vergers et les légumes n'ont jamais été réalisées. Les enquêtes sur les pratiques culturelles s'avèrent complexes à mettre en œuvre puisque nous interrogeons les exploitants agricoles sur leur itinéraire. Ces nouvelles enquêtes présentent une particularité qui tient au fait que nous ne pouvons interroger les exploitants agricoles à tout moment de l'année. Nous espérons donc pouvoir démarrer l'enquête Vergers au 1<sup>er</sup> janvier, avec une publication des résultats en fin d'année et nous étudions l'opportunité de lancer l'enquête Légumes en mars-avril ou de la décaler début septembre. Nous échangerons sur le sujet avec les régions la semaine prochaine. Il m'est donc difficile de vous communiquer des dates précises comme pour les autres enquêtes.

## **Jean-Marc BEGUIN**

Je vous rappelle que nous vous présentons également des enquêtes pour avis d'opportunité pour lesquelles la fiche d'opportunité comprend un engagement formel du service enquêteur sur la date de publication des résultats.

---

<sup>8</sup> Système d'information sur les nouvelles entreprises

<sup>9</sup> Enquête communautaire sur l'innovation

<sup>10</sup> Indice des prix de l'entretien-amélioration

## **Adrien FRIEZ, SOeS**

Les indicateurs conjoncturels vont-ils changer de base au 1<sup>er</sup> trimestre ou plus tard dans l'année ?

## **Jean-Marc BEGUIN**

Si nous respectons les délais d'Eurostat, le changement devrait s'opérer à compter de la publication du mois de janvier, soit au 10 mars.

## **Jean-Michel CASTAGNE, Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)**

Il est question dans Sirius de repérer des populations d'artisans, un sujet sur lequel l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat se montre particulièrement sensible. Je souhaiterais apporter deux précisions sur un nouveau mode de fonctionnement offert par la mise en œuvre du réseau des chambres de métiers. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'APCMA est dotée de missions statistiques, qu'elle exerce à la demande du Ministère ou de sa propre initiative. Elle se voit par ailleurs confier une mission de consolidation du Répertoire national des métiers, consolidation aujourd'hui en cours. Début 2013, l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat détiendra un fichier recensant l'ensemble des entreprises artisanales de France et sur lequel nous pourrions nous appuyer pour repérer les artisans dans d'autres fichiers. Nous souhaitons utiliser ce fichier démographique des entreprises artisanales pour récupérer des données relatives à l'emploi dans ces entreprises, des agrégats comptables et financiers ainsi que des données renseignant sur la position des entreprises artisanales vis-à-vis de l'exportation, des informations aujourd'hui souvent inconnues puisque les exportations des entreprises artisanales restent en-deçà des seuils relativement élevés des statistiques douanières. Enfin, les élus de l'artisanat demandent fréquemment à disposer de chiffres même provisoires en vue de les éclairer lorsqu'ils participent à des débats publics.

## **Jean-Marc BEGUIN**

Je me réjouis de la possibilité qui va nous être offerte d'apparier Sirene avec le Répertoire de la chambre des métiers puis d'injecter ces informations dans Sirius. Dès lors, nous devrions pouvoir vous fournir des informations sur l'emploi et des agrégats économiques et financiers. Quant aux exportations, en revanche, nous avons pour habitude d'examiner les données douanières et les liasses fiscales. Or ces sources présentent plusieurs défauts. L'information que nous pourrions vous communiquer en la matière risque donc fort de ne pas être exhaustive. Quant aux demandes des élus, je crains qu'ils ne soient intéressés par des données très localisées. Nous pouvons théoriquement restituer des données mais il nous faudra distinguer les demandes fondées sur des données régulièrement publiées de demandes *ad hoc* ponctuelles, pour lesquelles nous devons sans doute imaginer un protocole.

## **Corentine LIOTARD, MiddleNext**

Pourquoi les données de Sirius ne sont-elles accessibles qu'aux ASN ? Nous souhaiterions en particulier connaître le nombre de PME et ETI, un chiffre qui n'est pas dévoilé à tous aujourd'hui.

## **Jean-Marc BEGUIN**

Seules les données individuelles ne sont pas publiques. En revanche, le nombre de PME et d'ETI est publié aujourd'hui jusqu'à 2009. Il le sera pour 2010 avant la fin de ce mois. Aligner les notions d'emploi mesurées dans les diverses sources dont dispose l'Insee pour éviter toute distorsion prend en effet du temps, d'autant que le décret sur lequel repose la définition de ces catégories fait mention de l'emploi en équivalent temps plein (ETP), y compris l'intérim, qui constitue une donnée que nous ne possédons pas. A ma connaissance, il

s'avère impossible aujourd'hui de replacer les intérimaires dans les entreprises dans lesquelles ils ont travaillé. Or ceci peut présenter une certaine importance pour les entreprises qui se trouvent au voisinage des seuils. Nous sommes engagés dans la publication de la catégorie individuelle d'entreprises et j'ai bon espoir que nous puissions publier individuellement, pour chaque unité légale, la taille de l'entreprise ou du groupe à laquelle elle appartient. Pour l'instant, nous attendons une confirmation de la direction des affaires juridiques du Ministère sur la faisabilité d'une telle publication. Des travaux de nettoyage ont été opérés pour préparer cette publication. Je vous citerai un exemple illustrant les difficultés de l'exercice. Areva constitue une filiale du CEA. Lorsque nous calculons la taille d'Areva, devons-nous prendre ou non en compte les effectifs du CEA ? La loi ne fournit pas la réponse. Nous devons donc établir entre nous les mêmes conventions de calcul, d'autant que le problème se pose aussi pour toutes les sociétés qui dépendent des collectivités locales. Ceci vous explique la longueur du processus.

### **Martin PARMENTIER, Union des industries de la fertilisation**

Je suis en charge d'une enquête sur les livraisons d'engrais. Or l'Insee nous a informés au premier semestre qu'il ne s'occuperait plus, en 2014, des demandes de visa. Nous allons continuer de réaliser cette enquête et nous souhaiterions connaître les moyens mis en place par l'Insee pour nous accompagner dans cette démarche et nous permettre d'obtenir des visas conformes.

### **Jean-Marc BEGUIN**

Nous n'avons pas choisi d'abandonné les demandes de visa. Dans la lignée des initiatives prises par le Gouvernement précédent en faveur de la simplification de la charge statistique pesant sur les entreprises, nous avons décidé de ne plus attribuer de visa à des enquêtes qui ne s'avéraient pas nécessaires pour l'État ou des règlements européens. J'ignore si cette enquête relève de ce périmètre mais si vous conduisez une enquête dont les résultats entrent dans le calcul de l'indice de la production industrielle, le processus passé demeurera inchangé. Jusqu'à présent, nous « profitons » du visa pour poser un assez grand nombre de questions sans grand rapport avec l'objectif ultime de calculer l'indice de la production industrielle. Les acteurs auront désormais la possibilité de recentrer leur enquête sur les sujets d'intérêt collectif en continuant de bénéficier d'un visa public et, pour le reste, de réaliser une enquête sans visa comme tout syndicat en a le droit ou d'interroger eux-mêmes le Cnis pour obtenir un visa. Nous ne sommes pas les seuls à pouvoir déterminer le caractère collectif et d'intérêt général d'une enquête. Je reconnais que la charge qui va reposer sur le Président d'attribuer un visa public à une enquête qui n'est pas commandée par l'administration soulève une question qui n'est pas résolue à ce jour. Il faut savoir cependant que si vous présentez une enquête devant cette enceinte, vous devrez ensuite vous présenter devant le comité du label où vous devrez expliquer l'ensemble des dispositions méthodologiques mises en œuvre pour mener cette enquête. Nous n'avons pas l'intention de mettre en place une aide pour les enquêtes qui ne nous intéressent pas. Il en est déjà ainsi des enquêtes menées par les syndicats professionnels de leur propre initiative.

### **Lionel FONTAGNE**

Nous évoquerons de nouveau ce sujet le 30 mai prochain.

### **Jean-Marc BEGUIN**

Nous organiserons dans l'intervalle de nombreuses réunions avec les syndicats.

## **Hervé PROVOST, CGT-FO**

Fin 2011, il nous a été présenté un projet d'enquête sur les pôles de compétitivité. Au cours de cette année, le Gouvernement a dû se positionner sur ces pôles dans le cadre de son projet sur la compétitivité des entreprises. L'État a-t-il examiné les résultats de cette enquête à cette occasion ?

## **Jean-Marc BEGUIN**

Je l'ignore. La DGCIS<sup>11</sup> qui a réalisé cette enquête ne constitue pas à proprement parler un SSM. En outre, il s'agissait d'une enquête particulière, qui visait davantage à mettre en place un référentiel qu'à publier des résultats. Ce référentiel doit permettre de rapprocher les informations qu'il contient mais je ne crois pas que des résultats aient été publiés.

## **Pierre AUDIBERT, CNIS**

Cette enquête n'a pas suivi le schéma classique mais nous pouvons nous renseigner pour vous répondre plus précisément.

## **Jean-Marc BEGUIN**

Dans les documents qui vous ont été transmis figurent quelques pages issues du travail de la DGCIS sur les pôles de compétitivité.

.c *Proposition d'avis (avis n°1)*

*« Le Conseil constate un déficit d'informations statistiques sur les artisans.*

*Il se félicite qu'une mise à disposition de données plus importante soit envisageable par le rapprochement du fichier national de la chambre des métiers avec le répertoire des entreprises de l'Insee, notamment en matière d'emploi et d'agrégats économique et financiers.*

*Il souhaite que les statistiques qui pourront être issues de ce rapprochement soient définies avec les utilisateurs et largement diffusées ».*

## **Isabelle FILLAUD, Comité général alimentation de détail**

Faites-vous référence à l'emploi salarié et non salarié ? Les deux notions s'avèrent tout aussi fondamentales dans le domaine de l'artisanat.

## **Jean-Marc BEGUIN**

Nous souhaiterions rapprocher les deux notions mais leurs sources s'avèrent différentes. Dans la liasse fiscale figure une masse salariale. Il existe donc un lien entre l'ensemble des données concernant les statistiques structurelles et l'emploi.

---

<sup>11</sup> Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services

L'avis est modifié comme suit :

*« Le Conseil constate un déficit d'informations statistiques sur les artisans.*

*Il se félicite qu'une mise à disposition de données plus importante soit envisageable par le rapprochement du fichier national de la chambre des métiers avec le répertoire des entreprises de l'Insee, notamment en matière d'emploi (salarié et non salarié) et d'agrégats économique et financiers.*

*Il souhaite que les statistiques qui pourront être issues de ce rapprochement soient définies avec les utilisateurs et largement diffusées ».*

L'avis n°1 est approuvé.

### **Jean-Michel CASTAGNE**

Je vous communiquerai par mail la dénomination exacte du répertoire des métiers de l'artisanat.

### **Lionel FONTAGNE**

Nous avons présenté ici le programme statistique 2013. D'autres sujets seront examinés en 2014, notamment l'enquête Association issue d'un groupe de travail porté par Édith Archambault. Il s'agit d'un nouveau domaine statistique très intéressant, qui ne sera adressé qu'en 2014. Par ailleurs, deux définitions des marges vont s'entrechoquer, l'une concernant les marges telles qu'elles sont définies par l'observatoire de la formation des prix et des marges dans l'agroalimentaire et l'autre portant sur les marges commerciales. Le terme reste le même mais les sujets diffèrent. Il me paraît donc fondamental que toute la clarté soit faite lorsque ces éléments sont évoqués dans la communication grand public.

### **Jean-Marc BEGUIN**

Nous démarrerons nos travaux sur l'enquête Association dès 2013 mais la collecte sera lancée en 2014. Nous réunirons à cet effet le comité des utilisateurs dans lequel s'opère l'essentiel de la concertation sur la mise au point du questionnaire. A l'instar de l'enquête sur les marges commerciales, il s'agit d'une enquête totalement nouvelle, qui prendra, de ce fait, plus de temps.

## **.2 Examen pour avis d'opportunité des projets d'enquêtes**

### *.a Enquête sur les pratiques culturelles en viticulture*

### **Fabienne ROSENWALD**

L'enquête sur les pratiques culturelles en viticulture fait partie du cycle d'enquêtes qui permettent de suivre les pratiques culturelles des exploitants agricoles. Nous avons déjà traité les grandes cultures. Nous devons encore mettre en place un suivi sur les légumes et les fruits. Ces enquêtes, plus larges que les enquêtes sur les pratiques phytosanitaires, suivent l'intégralité de l'itinéraire technique de la production. Nous venons par ailleurs de terminer l'enquête sur les pratiques phytosanitaires dans la viticulture. Deux publications ont été réalisées, l'une montrant la baisse de l'utilisation des désherbants dans les vignes et l'autre soulignant les nombreuses disparités dans la protection, signe de pratiques très disparates qui peuvent permettre de promouvoir de bonnes pratiques. L'enquête sur les pratiques culturelles se déroulera en 2014 pour suivre le

plan ministériel et répondre à des règlements européens. Il n'existe aucune autre source sur le sujet et l'enquête est très attendue par les chercheurs.

L'enquête sur les pratiques culturelles en viticulture reçoit un avis favorable.



*.b Enquête sur les déchets dans le commerce et dans l'industrie*

**Louis DE GIMEL, Insee**

Il vous est également présenté le renouvellement pour cinq ans de l'enquête sur les déchets dans le commerce qui s'était déroulée en 2006. Cette enquête doit répondre à une partie du règlement européen sur les déchets. La même démarche sera entreprise en parallèle sur les déchets dans l'industrie. L'échantillon comprend environ 5 000 établissements mais nous testons actuellement un élargissement de l'enquête précédente au champ des établissements comptant de 10 à 50 salariés. Cette enquête devrait se renouveler tous les quatre ans avec, dans l'intervalle, tous les deux ans, une estimation intermédiaire, ce qui permettra d'alléger la charge des entreprises concernées.

L'enquête sur les déchets dans le commerce et l'industrie reçoit un avis favorable.

*.c Enquêtes de branches dans les industries agroalimentaires, les exploitations forestières et les scieries*

**Fabienne ROSENWALD**

Le SSP demande un avis d'opportunité pour ses enquêtes de branches annuelles qui permettent de répondre au règlement européen Prodcom, à des directives de la Commission ainsi qu'à des demandes d'utilisateurs sur des données complémentaires et pour ses enquêtes infra-annuelles, réalisées dans le cadre du règlement sur les indices conjoncturels ou pour opérer un suivi sur certains produits. Ces enquêtes sont gérées directement par le SSP ou déléguées à des organisations professionnelles. Elles doivent être examinées par le comité du label tous les cinq ans. Par rapport à la version précédente, nous avons décidé de dématérialiser les enquêtes. Le SSP a procédé ainsi cette année et obtenu de très bons taux de réponse de 97 %. Les organisations professionnelles ont accepté d'entrer dans le processus de dématérialisation, qu'un premier groupe testera en 2013. Enfin, ces enquêtes donnent lieu à des rapports qualité ainsi qu'à la diffusion de toutes les données sur le site Agreste et sur ceux des organisations professionnelles, non seulement les données obligations dans le cadre des règlements mais aussi les réponses aux questions supplémentaires ajoutées suivant les besoins des utilisateurs.

Les enquêtes de branches dans les industries agroalimentaires, les exploitations forestières et les scieries reçoivent un avis favorable.

*.d Enquête sur les investissements antipollution (Antipol)*

**Louis DE GIMEL**

Nous demandons le renouvellement de l'enquête antipollution annuelle. Réalisée jusqu'à présent dans l'industrie, cette enquête pourrait être étendue, à la demande du SOeS, à la construction et aux transports ainsi qu'aux entreprises comptant de 10 à 20 salariés dans l'industrie. Cette enquête répond à deux règlements européens, le règlement SBS sur les statistiques structurelles et le règlement sur les comptes de l'environnement.

**Lionel FONTAGNE**

Le champ des services n'est donc pas couvert.

## **Louis DE GIMEL**

Non mais l'investissement anti-pollution dans le secteur des services demeure relativement faible. L'extension à la construction et aux transports fait actuellement l'objet de tests et nous ignorons la qualité des réponses que nous pourrions obtenir, sachant que les investissements opérés dans ces secteurs diffèrent de ceux réalisés dans l'industrie.

L'enquête sur les investissements antipollution reçoit un avis favorable.

*.e Demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951*

## **Pierre AUDIBERT**

En application de l'article 7bis de la loi de 1951, le Cnis émet un avis lorsqu'un service statistique ministériel ou l'Insee demande à un organisme d'accéder à ses données administratives. L'avis du Cnis est requis afin de s'assurer du bien-fondé de la demande. En l'espèce, le service statistique agricole demande à l'organisme de la MSA un certain nombre d'informations sur des données individuelles de personnes couvertes par le régime de la MSA. Dans un souci de simplification, nous avons demandé la communication d'une fiche très simple résumant les conditions et la nature de la demande.

Un avis favorable est donné à la demande d'accès présentée.

## **.II Environnement et développement durable**

### **Guy PAILLOTIN**

Je me réjouis de cette réunion commune, à laquelle j'ai adhéré avec enthousiasme. Il existe en effet des liens évidents entre le développement durable et les entreprises, comme l'ont démontré les premières présentations. Nous verrons cet après-midi qu'il s'agit d'articuler des objectifs complémentaires mais différents, un enjeu que nous tentons d'atteindre par la statistique. Dans la relation entre ces deux dimensions, j'apprécie également beaucoup la référence au local, un niveau où l'on peut réellement appréhender les problématiques d'environnement et d'équité. Enfin, je tiens à souligner la bonne harmonie des différents producteurs de statistiques puisque de nombreux services et ministères sont impliqués en cette matière. Le Cnis joue ici un rôle central, surtout depuis qu'il s'est réformé. Nous examinerons ce matin de manière synthétique les principaux axes du programme de travail 2013.

### **.1 Axes du programme de travail 2013**

### **Claire PLATEAU**

Nous allons vous présenter les grandes lignes du programme statistique. Les questions d'environnement et développement durable étant des thèmes transversaux, plusieurs de ces thèmes vous ont déjà été présentés dans d'autres commissions. C'est le cas notamment des questions d'exclusion, de diversité, de revenu et de patrimoine et de consommation des ménages ou encore d'emplois verts. Pour illustrer mon propos, je voudrais revenir sur le programme de travail dans le domaine des entreprises qui vient de vous être présentés. Des informations vous ont été communiquées concernant des enquêtes nouvelles. Or plusieurs de ces enquêtes présentent un lien fort avec les questions de développement durable. C'est le cas par exemple de l'enquête sur les déchets non dangereux qui sera réalisée en 2013 dans l'industrie et le

commerce pour répondre au règlement européen et aux attentes liées aux objectifs du Grenelle en matière de gestion des déchets. Il en est ainsi également de l'enquête sur les investissements antipollution qui pourrait être étendue aux secteurs de la construction et des transports et qui permettra de mieux répondre aux besoins du compte de l'environnement. De la même manière, l'enquête annuelle sur la consommation d'énergie dans l'industrie sera étendue aux établissements de 10 à 20 salariés et servira de base pour évaluer les politiques. Enfin, l'enquête sur les entreprises et leur responsabilité sociétale et environnementale qui vous sera présentée cet après-midi permet de mieux cerner les actions des entreprises dans les différents piliers du développement durable. Il en est de même des enquêtes dans le domaine agricole, en particulier l'enquête sur les pratiques culturelles en culture légumière qui vise à répondre au Plan Ecophyto. Ces exemples montrent que les travaux sur l'environnement et le développement durable impliquent fortement l'ensemble du système statistique, de la Dares pour les questions d'emploi à la Drees pour les questions d'exclusion sociale ou à la Depp pour les questions d'éducation. L'Insee et le SOeS sont tout particulièrement concernés par les chantiers liés à la mise en œuvre du rapport de la Commission Stiglitz ou aux questions environnementales.

### **Sylvain MOREAU**

Les recommandations de la commission Stiglitz se révèle en effet très structurantes pour notre programme de travail. Il en est de même du [rapport Vorms](#) sur les statistiques de logement ou du [rapport Bernardet](#) sur les statistiques de transport. A cela s'ajoutent les problématiques évoquées dans le cadre de la conférence environnementale qui s'inscrit désormais dans un cycle annuel. Nous avons été fortement sollicités dans la préparation de cette conférence et une feuille de route a été fixée, affectant directement notre travail quotidien. Enfin, un débat sur l'énergie devrait s'engager l'an prochain au niveau intercommunal et régional, auquel nous participerons activement.

### **Claire PLATEAU**

En 2013, les principaux axes de travail du système statistiques vont concerner 4 grands thèmes, à savoir l'élaboration des indicateurs de la nouvelle stratégie de développement durable, l'amélioration de la mesure de l'efficacité des ressources et de ses impacts environnementaux, la meilleure prise en compte des aspects sociaux du développement durable et enfin l'appréhension au niveau local des questions de développement durable, informations nécessaires pour la mise en œuvre de politiques locales .

La précédente stratégie de développement durable a été adoptée pour la période 2010-2013 et doit être révisée en 2013-2014. Pour ce faire, nous allons reconduire la même méthode de concertation qui avait été reconnue comme exemplaire. Pour cela, nous réunirons à nouveau le comité de concertation qui avait sélectionné les indicateurs pour illustrer les défis de la stratégie nationale. Les membres de cette commission placée sous l'égide du Cnis, du Conseil général au développement durable et du Conseil économique, social et environnemental, représentent de manière équilibrée des cinq collèges du Grenelle (État, collectivités territoriales, entreprises, les partenaires sociaux et ONG environnementales). Les travaux vont commencer par un bilan du tableau de bord d'indicateurs associé à la stratégie 2009-2013 à la fois du point de vue à la fois de la qualité statistique des indicateurs retenus mais aussi de la qualité de la communication qui en a été faite et qui devait permettre aux utilisateurs de bien s'approprier l'information. Nous nous appuierons également sur les avancées statistiques qui ont réalisées depuis. Ces travaux démarreront en 2013 pour nous permettre de fixer les indicateurs qui accompagneront la nouvelle stratégie à l'horizon 2014.

### **Sylvain MOREAU**

Nous avons une forte demande actuellement en termes d'indicateurs de synthèse, notamment sur les aspects environnementaux. Je citerai deux exemples. En 2013 et dans les années à venir, nous continuerons à travailler la mesure de la qualité des sols, à la suite d'une opération très lourde menée en

collaboration avec le Ministère de l'agriculture et l'Inra. Le premier cycle de dix ans a permis de couvrir l'ensemble du territoire national. Nous lancerons l'an prochain le second cycle, pour une durée sensiblement identique. Il offrira une vision de l'évolution de l'état des sols en France.

Quant à la biodiversité, sujet d'une table ronde lors de la conférence environnementale et objet de fortes demandes, nous alimentons déjà l'Observatoire national de la biodiversité, *via* un certain nombre d'indicateurs mais nous devons en outre conduire un travail méthodologique en vue d'identifier des indicateurs plus synthétiques, que nous pourrions fournir régulièrement à une échelle plutôt territoriale.

Dans le secteur de l'économie verte, nous participons déjà à l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte qui a conduit ses travaux en 2011-2012 et publié ses premiers résultats l'été dernier, notamment une évaluation de l'emploi vert. Nous continuerons en 2013 de mettre à jour ces résultats en essayant de répondre aux fortes demandes en vue de leur mise à disposition anticipée. Nous nous efforcerons également de répondre aux demandes visant à régionaliser ces données voire à publier des résultats infra-annuels.

Le service gère également trois comptes, compte de transport, compte du logement et compte de l'environnement. Ce dernier devrait être consolidé et étendu du fait de la réglementation européenne, notamment sur les aspects ayant trait aux flux de matières et aux subventions environnementales. Nous envisageons par ailleurs une extension plus large, incluant l'évaluation monétaire de certains écosystèmes et la comptabilisation des actifs du patrimoine naturel. Une mission est prévue à cet effet au cours de l'année 2013. S'agissant des autres commissions de comptes, un travail important de remise à niveau des comptes et d'interview de nos utilisateurs des données doit être mené en vue d'améliorer ces comptes. Sur le compte du logement, en particulier, un nouveau document synthétique sur l'état du logement sera publié en décembre. Ce document annuel mettra à la disposition des acteurs du domaine et du grand public toutes les données de référence sur le logement. De la même manière, nous nous efforçons de travailler à l'amélioration de la mesure de la qualité des transports.

Nous allons enfin consacrer l'année 2013 à l'amélioration de la connaissance des aspects sociaux, économiques et environnementaux de la production et de la consommation d'énergie, un sujet particulièrement prégnant dans le débat actuel sur l'énergie, qui s'attache aux notions de précarité énergétique. Nous lancerons en 2013 une enquête poursuivant deux objectifs : déterminer l'efficacité énergétique du parc résidentiel français en lien avec les objectifs du Grenelle et affiner la caractérisation des ménages en situation de précarité énergétique. Aujourd'hui, un ménage est considéré en situation de précarité énergétique lorsqu'il consomme plus de 10 % de ses revenus à sa consommation d'énergie, une information fournie par l'enquête Logement ou l'enquête Budget de Famille. Il s'agit ici d'affiner l'analyse des consommations d'énergie en prenant en compte les aspects de logement et de transport et de vérifier que sur les aspects logement la consommation d'énergie permet de couvrir la totalité de l'énergie nécessaire au chauffage du logement. Cette enquête comprend deux volets, avec un questionnement des ménages sur leur consommation d'énergie et un diagnostic de performance énergétique sur le logement. Notre démarche s'inspire de l'enquête annuelle réalisée au Royaume-Uni. Ses premiers résultats devraient être connus dès la fin de l'année et des résultats plus détaillés seront publiés en 2014.

Une demande forte a émergé dans la perspective du débat énergie en faveur de la mise en place d'une commission des comptes de l'énergie. Nous allons instruire cette demande afin d'élaborer des documents de synthèse autour de cette question, en lien notamment avec le bilan de l'énergie qui sort chaque été. Nous devons notamment nous intéresser aux emplois liés directement et indirectement à la production d'énergie, une demande qui nous est faite de manière récurrente. Nous avons mené en 2012 une enquête sur la qualité de la construction pour identifier les normes de construction mises en œuvre par les promoteurs, dont les premiers résultats paraîtront courant 2013.

## **Claire PLATEAU**

J'aborderai maintenant les travaux sur les aspects sociaux, qui ont déjà été présentés à la Commission Démographie et questions sociales du Cnis. La mesure des conditions de vie et des inégalités de situation sera renforcée en 2013, au travers d'un module secondaire ajouté à l'enquête statistique sur les ressources et conditions de vie. Ce module répond à un règlement européen et est piloté par Eurostat. Il porte sur la mesure de la qualité de vie et du bien-être dans ses différentes dimensions. L'objectif est d'identifier les corrélations entre les différentes carences et les populations qui cumulent plusieurs handicaps. La définition de ce module a bénéficié des travaux réalisés par l'Insee dès 2010, qui avaient donné lieu à des publications sur le sujet. Les résultats de cette enquête devraient être publiés six à neuf mois après la collecte et permettre de calculer un indicateur de pauvreté en conditions de vie. Cet indicateur sera disponible bien avant les indicateurs de pauvreté monétaire qui, pour la même année, ne sont disponibles que 18 mois plus tard. Une réflexion va être engagée pour bien articuler ces deux publications.

En 2013, les travaux vont se poursuivre pour décliner au niveau local- au niveau communal, voire à un niveau infra communale- des indicateurs de pauvreté et de niveau de vie. Il s'agira d'apparier le fichier exhaustif fiscal sur l'ensemble de la France avec les fichiers sociaux. Cela permettra de mesurer les revenus à un niveau très localisé en prenant en compte les prestations sociales et de calculer des taux de pauvreté à cette échelle de territoire. Enfin, une réflexion va être engagée pour refondre l'enquête Patrimoine afin de mieux cerner les hauts revenus et les disparités de patrimoine. Cette enquête avait déjà fait l'objet d'améliorations en 2010 avec un sur-échantillonnage des hauts patrimoines. Nous souhaitons maintenant augmenter la fréquence de ces enquêtes, la passant de six à trois ans. Nous souhaitons également panéliser l'enquête pour mieux appréhender les hétérogénéités de comportements en matière de patrimoine et, pour en améliorer la qualité, recourir de manière accrue aux données administratives sur la détention d'actifs financiers et sur le patrimoine immobilier ou foncier, sous réserve de l'accord des services fiscaux. Les améliorations apportées à ces enquêtes Patrimoine s'avèrent importantes car, comme l'indique le rapport de la commission Stiglitz, c'est là que les inégalités sont les plus larges.

## **Sylvain MOREAU**

Toutes les problématiques que nous traitons au sein de la Commission Environnement et développement durable constituent des problématiques territoriales pour lesquelles la demande d'informations territorialisées s'avère très forte. Je listerai quelques thèmes abordés dans ce domaine. Sous l'impulsion de l'Insee, des méthodes nouvelles comme le carroyage et l'estimation de petits domaines permettent de donner des estimations localisées pour diverses enquêtes. Nous mettrons sans doute en œuvre cette technique, compte tenu de la forte demande, dans le cadre des travaux sur la précarité énergétique. Un certain nombre d'outils ont également été mis à la disposition des acteurs locaux pour prendre en compte la dimension de développement durable. Il s'agit notamment d'indicateurs territoriaux de développement durable élaborés l'an dernier en collaboration avec la Datar. Ces indicateurs avaient d'ailleurs été présentés l'an dernier lors d'une Inter Commission Développement durable-Territoires. Ils seront mis à jour et l'offre en la matière pourrait être augmentée.

Nous avons recueilli une forte demande en faveur d'une connaissance territorialisée du logement. La Ministre, Mme Duflot, a mis en place un observatoire des loyers et, dans ce cadre, nous sommes chargés de définir une méthode de calcul des loyers qui puisse être territorialisée. Un conseil scientifique sera chargé de valider cette méthode, En parallèle, sur le foncier, nous devrions enfin disposer de bases territoriales exhaustives. Le texte devrait être examiné en Conseil d'État tout prochainement. Ces bases constituent une source extrêmement précieuse, qui nous permettra de publier des données à un niveau relativement fin dans le domaine foncier.

Toujours en matière de localisation, en lien avec l'Insee, nous allons enrichir la Base Permanente des Équipements (BPE) avec des données relatives aux infrastructures de transports. De la même manière, nous allons géo-localiser le Répertoire permanent des bailleurs sociaux. En 2013, nous produirons l'enquête Corine Land Cover qui fournira des résultats sur l'occupation des sols selon une nomenclature à trois niveaux. Parallèlement à la version classique, cinq couches haute résolution (imperméabilisation, forêts,

prairies permanentes, zones humides, zones en eau permanentes) devraient être produites de façon automatique et mises à disposition sur le site du SOeS fin 2013 ou début 2014.

Enfin, nous travaillons avec la DGALN<sup>12</sup> qui compte la direction de l'habitat et de l'urbanisme en son sein, sur les problématiques d'étalement urbain en mobilisant notamment les fichiers cadastraux Majic. Des travaux coordonnés au sein du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie vous seront présentés lors de la prochaine Commission Territoires.

## **Guy PAILLOTIN**

Vous voyez combien ce sujet appelle des approches nouvelles dans l'élaboration des statistiques. Je me félicite de cet effort d'innovation consenti sur le plan des méthodes, qui montre que nous nous adaptons aux sujets sans chercher que ceux-ci s'adaptent à ce que nous savons faire. Je me félicite également que les indicateurs de développement durable fassent l'objet d'une nouvelle discussion mais je la vois poindre avec une certaine inquiétude. L'élaboration passée n'est pas exempte de critiques, passant souvent près de catastrophes. J'insisterai donc sur le fait que le terme de synthèse se révèle extrêmement ambigu. Il existe toujours un fort désir de synthèse des statistiques pour des opérations à court terme voire des effets d'annonce. Nous avons réussi à obtenir que tel ne soit pas le cas et que le court terme soit bien distingué du long terme, laissant à ceux qui voudraient réaliser des effets d'annonce le soin d'opérer les synthèses à court terme. La synthèse à laquelle nous faisons référence ici représente celle que nous souhaitons privilégier. En matière de qualité des sols, par exemple, il convient d'intégrer de nombreuses données et parvenir à établir des indicateurs relativement synthétiques pour pouvoir avancer. La biodiversité demande également des approches synthétiques et ce besoin s'avère encore plus évident lorsque l'on touche aux questions sociales ou d'équité. Il faut encourager les statistiques à s'engager dans la voie de la synthèse à long terme plutôt que dans celle d'une synthèse « vendable ». Les représentants politiques des territoires, lors de notre rencontre avec la commission des questions régionales et locales du territoire, ont d'ailleurs rappelé qu'ils demandaient à la statistique nationale publique de fournir des données incontestables et qu'il leur revenait ensuite, politiquement, d'opérer les agrégats qu'ils jugeaient utiles. C'est bien des observations de la base que découle ce choix, sans compter les demandes internationales allant dans le même sens. Nous vous soutenons dans les difficultés que vous rencontrez et nous nous félicitons de l'implication de tous les services dans le débat en cours sur les ajustements des indicateurs de développement durable et sur les nouvelles façons de discuter des questions d'énergie.

## **.2 Échanges avec la salle**

### **Louis DE GIMEL**

Vous évoquez l'indicateur Majic mais il me semble qu'il existe deux autres sources pour examiner les questions d'artificialisation et d'étalement urbain : la source Corine Land Cover et la source Teruti du Ministère de l'agriculture. Comment ces différents outils se positionnent-ils ?

### **Sylvain MOREAU**

Les fichiers Majic représentent des fichiers cadastraux établis au niveau territorial. Ils devraient permettre de fournir une information finement localisée, ce qui n'est le cas ni de Corine Land Cover ni de Teruti. Entre ces sources, il existe des divergences de nomenclature et de maillage et des travaux qui exigeraient sans doute des travaux d'explication et de mise en cohérence mais nous n'en sommes pas encore à ce stade.

---

<sup>12</sup> Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

## **Fabienne ROSENWALD**

Comme nous le verrons demain lors de la Commission Territoires, les bases Teruti et Corine Land Cover constituent des outils statistiques nationaux. Nous examinons aujourd'hui les apports de Majic. Dans le cas de Teruti, par exemple, nous commençons déjà à remplacer certains points agricoles en utilisant le Registre Parcellaire Graphique (RPG) qui fournit les déclarations des exploitants agricoles. Pour l'instant, tout n'est cependant pas couvert.

## **Dominique DESBOIS**

Vous avez mentionné l'accès à une base de données notariale. A quelle date envisagez-vous de publier les premiers résultats de ces études ?

## **Sylvain MOREAU**

Nous n'en sommes pas là car il s'agit d'un processus très complexe. Il s'agit de fichiers extrêmement riches qui présentent la difficulté de ne pas être remplis de façon homogène sur l'ensemble du territoire. Ainsi, s'ils se révèlent très bien remplis en Île-de-France, ils le sont beaucoup moins dans d'autres régions. Le texte vise donc à rendre le remplissage obligatoire, en offrant aussi un rôle particulier à l'Office des notaires qui assurera la synthèse et la mise à disposition des informations. Nous pouvons d'ores et déjà utiliser les données de ces fichiers pour effectuer des études. Une demande très forte a émergé en faveur de données territorialisées. Or dans certaines zones peu de transactions sont réalisées et les informations restent peu significatives. Nous devons donc accomplir un travail méthodologique important. Nous avons pour l'instant concentré notre énergie à élaborer le décret et faire en sorte qu'il soit adopté. Nous aurons *in fine* accès à une base d'informations extrêmement riche, permettant de caractériser le bien, l'acheteur et le vendeur.

## **Pierre AUDIBERT**

La prochaine Commission Démographie et questions sociales du 4 juin aura pour thème le marché immobilier. Nous avons sollicité à cet effet le Conseil supérieur du notariat afin qu'il nous présente les données dont il dispose.

## **Guy PAILLOTIN**

L'Inra pourrait participer aux réunions de la Commission développement durable. Les services de l'agriculture assistent très fréquemment à nos réunions. Je rêve toujours un peu que la recherche fondamentale aide nos statisticiens en amont à imaginer un certain nombre de méthodes. L'Insee et différents organismes peuvent offrir leur aide mais l'Inra apporterait sans doute une contribution pertinente, au lieu d'attendre simplement la date de parution des résultats pour en faire le meilleur usage possible. Nous pourrions peut-être imaginer une collaboration en amont, comme elle a pu exister dans le passé en matière agricole.

## **Pierre AUDIBERT**

L'Inra participe à des opérations comme les définitions de zonages ou de bassins de vie ainsi qu'à des groupes de travail auxquels il apporte sa science.

## **Louis DE GIMEL**

Je souhaiterais un complément d'information sur les travaux exploratoires en cours sur la comptabilisation de l'impact de l'économie sur la nature, placés sous l'égide de M. Vanoli.

## **Guillaume MORDANT, SOeS**

Il s'agit d'un sujet permanent que nous avons évoqué encore hier en réunion des directeurs de la statistique au niveau européen. De nombreux acteurs à l'échelle internationale se penchent sur le sujet sans trop savoir comment s'en saisir. Il existe trois échelles qui correspondent à des niveaux d'opérationnalité et de faisabilité différents.

Le niveau européen, le plus immédiat, consiste à adapter un ancien manuel sur les comptes de dépenses de protection de l'environnement et de l'étendre dans un nouveau module en cours de discussion d'un règlement européen qui pourrait être adopté en 2015. Ainsi, dès 2017, nous pourrions publier chaque année des comptes de dépenses de protection de l'environnement européens. Nous conduisons au niveau européen une approche modulaire avec des comptes de dépenses de protection mais également une approche sur les biens et services environnementaux, en vue de capturer les éléments d'économie verte à travers des agrégats de comptabilité nationale (production, exportation, importation, investissements) sur le secteur vert. Ce secteur présente une certaine complexité. Une partie est stabilisée depuis plusieurs années alors que d'autres parties continuent d'évoluer, avec des produits innovants plus difficiles à cerner. Au niveau européen, il a été décidé pour 2017 de faire de la première partie un cœur obligatoire en laissant à chaque pays le soin d'établir sa propre définition de la notion de produits verdissants ou innovants. Enfin, les comptes européens comporteront des comptes de flux physiques de l'énergie. Il existe aujourd'hui une myriade de statistiques énergétiques transmises notamment à l'Agence internationale de l'énergie mais qui ne constituent pas des comptes. Il est donc envisagé de livrer en 2017 les premiers comptes physiques de flux d'énergie équilibrés, portant sur des données de 2013 à 2015.

A côté de cette partie concrète, l'OCDE adresse des enjeux plus complexes autour de la notion de croissance verte. Une stratégie a été établie à ce sujet qui tente, en faisant le lien entre économie et environnement, de capturer l'impact des activités économiques sur l'environnement au travers notamment d'une mesure des actifs naturels et de leurs évolutions. Il s'agit de mesurer les différents actifs naturels (terre, eau, sol, forêt, air) et d'identifier, du point de vue tant physique que monétaire, l'évolution de leur stock d'année en année.

Enfin, la dernière échelle constitue un niveau plutôt utopique qui devrait se traduire en 2020 par l'intégration de la valeur de la nature dans les comptes comme les États s'y sont engagés à Nagoya. Il s'agit de construire un système complet de comptes de flux et de patrimoines physique et monétaire qui étendrait le cadre central de la comptabilité nationale à la prise en compte de l'agent nature. Ce SEEA<sup>13</sup> constitue depuis 2012 un standard international à l'instar du SNA. Nous disposons aujourd'hui d'une feuille de route et devons nous attacher à la mise en œuvre progressive de ce dispositif pour, d'ici 2020, établir ce lien entre l'économie et la nature, qui se traduira sans doute par des indicateurs assez novateurs puisque nous serons capables, dans un cadre comptable complet, de mettre en relation des éléments relevant plutôt de la nature et d'autres relevant davantage de l'activité économique.

## **Guy PAILLOTIN**

Je pense que les membres de la commission approuveraient qu'un temps consacré à ce sujet lors d'une prochaine séance.

---

<sup>13</sup> (*System of Environmental-Economic Accounting* – système de comptes économiques environnementaux)



**Pierre AUDIBERT**

Nous pourrions peut-être émettre un avis à cette fin lors de la commission Territoires qui se tiendra demain.

*La séance est suspendue de 12 heures 20 à 14 heures.*

# Responsabilité sociétale des entreprises – Quel apport de la statistique publique ?

## Introduction

### Jean-Pierre DUPORT, Président du Cnis

Messieurs les Présidents des commissions du Cnis, Lionel Fontagné et Guy Paillotin, je souhaiterais vous dire tout le plaisir que j'ai à participer au moins que quelques minutes à cette rencontre. Je tiens également à indiquer combien nous sommes honorés que Lionel Fontagné ait été nommé par le Premier ministre au Conseil d'analyse économique. Nous lui adressons nos très sincères et chaleureuses félicitations. Nous espérons surtout que sa lourde nouvelle charge ne sera pas incompatible avec la présidence d'une commission du Cnis.

Cet après-midi est consacré à une question essentielle. Il s'agit de déterminer l'apport de la statistique publique à la responsabilité sociétale des entreprises. Je me garderai bien d'y répondre même si je possède une petite expérience puisque dans l'entreprise de logement social, la société anonyme d'HLM dont je préside le Conseil d'administration, nous avons engagé voilà un an et demi une démarche de responsabilité sociale.

Votre présence nombreuse et la variété des institutions ici représentées laissent penser que la discussion sera animée et fructueuse. Je tiens notamment à saluer la présence de Xavier Bonnet, le chef du service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable. Il supplée aujourd'hui le tout nouveau Commissaire au développement durable, Jean-Paul Albertini qui a récemment remplacé Dominique Dron. Je remercie aussi chaleureusement M. Durdilly, du Medef, M. Fatoux, délégué général de l'Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises et M. Veillard, du Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables. Leur présence permettra certainement d'examiner le cœur du sujet et d'identifier les attentes du monde des entreprises en matière de statistiques pour leurs démarches liées à la responsabilité sociale qui est la leur. Je remercie enfin Louis de Gimel et son équipe qui ont travaillé ardemment afin de sortir les résultats de leur enquête pour notre manifestation. Je me souviens d'ailleurs que nous avons tenu ici même une réunion autour du développement durable lorsqu'il était en charge de ce dossier. Cette réunion s'inscrivait dans le cadre de la préparation du moyen terme dont nous vivons en 2013 la dernière année.

Je souhaitais vous faire part, en introduction, de mon sentiment général sur le rôle de la statistique. Le chiffre est de plus en plus présent. C'est un argument désormais incontournable de nombreux débats. Le chiffre présente cette ambivalence de rassurer et d'inquiéter en même temps. Il rassure par son aspect scientifique donc raisonnable voire incontestable mais il inquiète en particulier parce qu'il nous enferme dans des cases, des normes et des moyennes, parfois éloignées de la complexité de notre société. Le sujet d'aujourd'hui n'échappera sans doute pas à cette ambiguïté du rapport de la société au chiffre. Nous vivons avec cette ambiguïté.

Syndicalistes et journalistes nous demandent de contrôler les interprétations du chiffre. Je ne souhaite pas m'engager dans cette voie et le Cnis, dans le rôle qui est le sien, se gardera de toute dérive visant à opérer un tel contrôle. Il nous faut vivre avec cette ambiguïté, en sachant qu'une fois dans le domaine public, le chiffre vivra sa vie. Preuve de cette ambiguïté, je citerai les sujets qui m'ont marqué depuis que je préside le Cnis : le bien-être, la qualité de vie, les risques psychosociaux, la sécurité, le microcrédit, le mal-logement, l'étalement urbain, les associations et, dernier sujet en date, la banque de détail. Nous avons contribué à faire évoluer ces sujets. Nous avons même fait apparaître certains d'entre eux dans le champ statistique,

notamment le microcrédit, ce qui nous a valu parfois quelques tensions avec les services de la Banque de France.

Le Cnis se trouve au cœur des questions d'actualité. Il existe parfois l'illusion que le bon chiffre va permettre de dire le vrai pour éclairer les débats ou polémiques difficiles. Or il n'y a pas de bon chiffre sans bonne concertation sur ce que l'on en attend. S'il est vrai que le chiffre nécessite une norme, celle-ci doit résulter d'un dialogue approfondi pour trouver un terrain d'entente entre les protagonistes sur ce que l'on veut chiffrer exactement. Le Cnis a souvent joué le rôle d'initiateur de ce dialogue. Comment débattre en effet du mal-logement si cette notion ne revêt pas le même sens pour l'administration, les associations et les professionnels de l'immobilier ? Il s'agit là d'un défi majeur pour le Cnis que de faire en sorte que la statistique publique produise des chiffres qui constituent un langage commun pour ceux qui les utilisent. Nous sommes même interpellés sur le fait qu'au-delà de la statistique publique, d'autres institutions que le service de la statistique publique peuvent éventuellement apporter des éléments sur l'authentification desquels nous pourrions être un jour amenés à nous prononcer et le domaine du mal-logement est la parfaite illustration de ce débat.

Je soulignerai *in fine* les rôles essentiels du Cnis. Le Cnis doit en premier lieu s'assurer de l'intérêt général du sujet et éviter de se mobiliser sur des effets de mode. S'agissant de la RSE, le Cnis s'est penché sur l'implication sociale voire sociétale des entreprises, un pan de leur activité aujourd'hui méconnu par la statistique. Il existe, en la matière, une nécessité réglementaire. Le décret 2012/557 fixant des obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale nous l'a rappelé le 24 avril 2012. Le Cnis considère qu'il y a aussi matière au débat social sur cette question. J'ai donc soutenu le secrétariat général lorsqu'il a souhaité s'emparer de cette question avec les deux commissions concernées.

Le deuxième rôle fondamental du Cnis consiste à organiser la concertation pour préciser avec tous les acteurs concernés l'objet de la mesure. Cette phase essentielle va déterminer la qualité du chiffre et surtout son appropriation et son utilité sociale. C'est la raison de notre présence aujourd'hui et des travaux qui en suivront. J'évoquerai deux autres exemples. Le 12 décembre prochain, la Banque de France publiera les premières séries de chiffres sur le microcrédit, résultats du processus de consultation qui s'est déroulé au sein du Cnis et qui a permis de déterminer avec l'ensemble des institutions financières et associatives concernées le concept même de microcrédit. Au premier trimestre 2013, débiteront les réflexions pour la réalisation, en 2014, d'une enquête sur les associations sur la base de l'important travail réalisé en amont au sein du Cnis, autour d'Édith Archambault, sur la définition des associations et leur rôle social et économique.

Le Cnis doit également s'assurer d'une bonne communication autour du chiffre et ce qu'il représente afin que chacun puisse s'en emparer sans doute de son sens. Ses travaux s'orientent de plus en plus en ce sens même si certains lui demandent de contrôler les interprétations du chiffre, comme je l'évoquais précédemment.

J'insisterai enfin sur la nécessité de rester modeste. Au Cnis comme au sein de l'ensemble de la statistique publique, le chiffre ne constitue qu'un outil au service du dialogue. Rester modeste ne signifie pas pour autant qu'il faut se garder d'être ambitieux. A l'issue des travaux d'aujourd'hui, je pense que nous resterons modestes mais nous pourrions peut-être faire savoir que la modestie n'exclue pas l'ambition.

Je vous laisse sous l'autorité des présidents des deux Commissions, du secrétaire général et du secrétaire général adjoint du Cnis. Je tiens à nouveau à remercier les équipes du Cnis pour le travail remarquable qu'elles accomplissent pour que vous puissiez réfléchir et émettre des propositions dans les meilleures conditions.

## **Lionel FONTAGNE**

Il m'incombe de prendre la suite et d'organiser la première partie de l'après-midi avant de transmettre la présidence à Guy Paillotin. Nous allons maintenant réfléchir à la statistique et aux besoins des entreprises en

la matière sur la RSE. Il convient en premier lieu de s'interroger sur l'objet statistique à examiner. Effectuer des statistiques d'entreprise n'est jamais facile. La notion même d'entreprise constitue un point délicat.

La Commission européenne a défini précisément la responsabilité sociale d'entreprise en 2001. Selon elle, la responsabilité sociale d'entreprise désigne « *l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales dans leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes* ». La référence aux activités commerciales semble donc exclure toute la partie non marchande de l'économie, en particulier les administrations. Cette définition recouvre à la fois les termes de préoccupations environnementales et sociales.

En France, comme nous le verrons dans les résultats de l'enquête qui vous seront présentés par Louis de Gimel, nous sommes allés plus loin en ajoutant les préoccupations sociétales, c'est-à-dire les relations avec la société civile, les fournisseurs et les clients. Est-ce pour autant une exception franco-française ? Suivant la définition européenne, qui évoque les relations avec les parties prenantes, cette dimension sociétale fait bien partie de la RSE.

J'insisterai sur un point particulièrement important. Une fois les champs définis, il se fait souvent jour d'une incompréhension. La RSE va au-delà des obligations juridiques qui incombent aux entreprises en ces matières. La frontière demeure cependant floue puisque la Commission européenne a présenté en 2011 sa stratégie de moyen terme sur la RSE dans une communication où elle précise que « *certaines mesures réglementaires peuvent créer des conditions plus propices à inciter les entreprises à s'acquitter volontairement de leur responsabilité sociale* ».

Des définitions beaucoup plus précises de l'objet statistique nous seront fournies dans la suite de l'après-midi, à travers une présentation des résultats de l'enquête Entreprises et développement durable et deux interventions sur les questions de compétitivité d'une part et les attentes des entreprises et leurs besoins statistiques en ce domaine d'autre part.

## **.1 L'enquête Entreprises et développement durable**

### **Louis DE GIMEL**

Cette enquête a été commandée par le Ministère du développement durable dans le cadre du programme de moyen terme du Cnis. Nous avons abordé ce sujet pour la première fois, en vue d'évaluer à la fois sous l'angle quantitatif par le biais de statistiques et du point de vue qualitatif puisque nous recueillons des réponses déclaratives le stade auquel se trouvent les entreprises sur les différents aspects du développement durable. Nous avons intégré au questionnaire l'aspect de gouvernance en abordant la manière de mettre en place des questions de développement durable au sein de l'entreprise.

Le questionnaire comporte une quinzaine de questions environ pour chaque champ social ou environnemental pour tenter d'apprécier 25 engagements. L'unité interrogée est l'unité légale (société) mais nous avons également interrogé les têtes de groupe pour les entreprises de plus de 500 salariés en leur demandant de répondre pour leur groupe afin de pouvoir comparer la situation des sociétés cotées ou non cotées. Le champ a été débattu au sein du comité de concertation. Il recouvre les sociétés de 10 salariés et plus du secteur principalement marchand non financier. La base de sondage regroupait 155 000 unités légales avec un échantillon de 11 250 unités, un taux de réponse de 79 % et une précision des résultats de l'ordre de 1,6 point sur les taux d'engagement.

Je vous présenterai les résultats sur les entreprises de 50 salariés et plus, où ils se révèlent plus significatifs, les petites entreprises se montrant moins motivées sur la RSE. Au-delà de 50 salariés, les deux tiers des entreprises ont entendu parler de la RSE et plus de la moitié pensent qu'elles mènent des actions en la matière, ce qui n'exclut pas le fait que les autres entreprises puissent conduire des actions dans ce domaine sans le savoir. Les résultats distinguent les sociétés impliquées dans la RSE des autres. La part des sociétés

impliquées croît avec la taille. Ainsi, plus de 80 % des sociétés comptant plus de 500 salariés sont impliquées dans la RSE. Nous retrouvons par ailleurs des différenciations fortes entre les secteurs, l'énergie et l'environnement arrivant en tête à l'inverse du commerce et de la réparation automobile.

Nous constatons de 20 à 30 points d'écart sur le taux d'engagement dans les pratiques les plus courantes entre les sociétés impliquées et les autres. Entre 83 et 62 % des entreprises déclarent mener des actions sur les déchets. De 66 à 42 % des entreprises ont adopté des mesures spécifiques liées à l'âge. Quant aux pratiques plus rares, le taux d'engagement triple d'une catégorie à l'autre. Sur la biodiversité, le taux passe de 5 à 19 % pour les sociétés impliquées. Il varie de 12 à 44 % concernant les demandes d'engagement de RSE envers les fournisseurs.

S'agissant du pilier social, les entreprises de 50 salariés et plus disposent en leur sein d'un Comité d'entreprise. Les relations sociales y sont donc institutionnalisées et les sujets de RSE peuvent légitimement être portés par le comité et les représentants du personnel qui le composent. Près des deux tiers des sociétés engagées déclarent mener des actions pour lutter contre les discriminations liées aux seniors ou au sexe alors que moins de la moitié des autres entreprises se lancent dans de telles démarches. Le constat se révèle encore plus nuancé sur les autres types de discrimination. Le droit français fixe des obligations de négocier dans un certain nombre de cas. Il en est ainsi notamment des seniors ou des discriminations liées au sexe. Négocier ne signifie pas pour autant que des actions sont mises en place. Pour autant, engager une négociation facilite la prise de mesures effectives. C'est d'ailleurs pour des raisons incitatives qu'a été établie cette obligation de négociation. Une différenciation s'opère en fonction de la présence ou de l'absence d'une obligation de négociation pour les entreprises, avec des écarts d'environ 15 points suivant les cas. Nous retrouvons la même situation s'agissant des risques professionnels. La loi impose de dresser un état des lieux et, ce faisant, incite fortement les entreprises à aller au-delà en prévoyant des mesures préventives. C'est la raison pour laquelle plus des trois-quarts des entreprises de plus de 50 salariés ont mis en place de telles mesures de prévention. Dans les domaines moins encadrés, les taux se révèlent bien plus bas, notamment les mesures visant à concilier vie personnelle et vie professionnelle. Toutefois, même lorsqu'il existe des obligations de négociation, comme en matière de discriminations liées au sexe, les mesures effectivement mises en œuvre ne sont pas toujours si nombreuses que cela malgré l'ancienneté de la réglementation.

Sur le pilier environnemental, l'implication constitue un critère encore plus discriminant. Le recyclage des déchets est assez généralisé même si les sociétés n'ont pas l'impression de s'engager, en la matière, dans une démarche de RSE. Elles se trouvent en effet incitées à agir en prévention puisqu'elles paient le ramassage de leurs déchets. De fait, plus de la moitié mènent des actions de prévention et de recyclage. Lorsqu'elles sont très impliquées, elles vont même plus loin, engageant des actions plus sophistiquées de management environnemental. En termes d'amélioration énergétique et de réduction des gaz à effet de serre, la différence va du simple au double et seule la moitié des entreprises de 50 salariés et plus sont sensibles à ces questions, même si le sujet du climat commence à prendre de l'ampleur.

Sur le pilier sociétal, c'est la première fois que nous éclairons les relations clients-fournisseurs sous cet aspect de RSE. La différence d'engagement en la matière s'avère assez sensible et seul un quart des entreprises ont pris des engagements effectifs avec des demandes aux fournisseurs et des modifications des achats en conséquence. Ce volet sociétal comprend également les relations de l'entreprise avec d'autres parties prenantes comme les établissements d'enseignement ou de recherche, les actions de *sponsoring* ou de mécénat. Les partenariats, notamment avec le monde de l'enseignement, se révèlent assez courants.

Le secteur de l'énergie et de l'environnement se trouve largement à la pointe de la RSE. Ce secteur polluant ou de dépollution se montre forcément très sensible à ces thématiques pour son image. Il montre donc une implication beaucoup plus forte que les autres secteurs sur tous les aspects de la RSE, en particulier le domaine de la protection de la biodiversité dans lequel plus de 40 % des entreprises s'engagent contre 10 % du panel entier.

Les petites sociétés de 10 à 50 salariés restent en net retrait sur les différents items, hormis sur le recyclage des déchets ou, dans une moindre mesure, en matière de discrimination.

Quant à la gouvernance, la façon de voir la RSE diffère selon que les sociétés se disent impliquées ou non. Les premières affirment s'impliquer par conviction plus que par opportunité tandis que les secondes pensent que la RSE relève davantage de la communication et un quart d'entre elles estiment même qu'il s'agit d'une contrainte, un constat encore plus marqué sur la partie purement environnementale de la RSE. La démarche impose une organisation dans 70 % des sociétés impliquées, avec des actions d'information ou de formation à destination des salariés, des chartes, une concertation avec les représentants du personnel et dans 30 % des cas avec des parties prenantes externes. Ces actions de RSE font l'objet d'une évaluation dans la moitié des entreprises concernées et dans 20 % d'entre elles ces évaluations sont opérées par un organisme d'audit externe. Enfin, un quart des entreprises comptent un service dédié au développement durable en leur sein.

Les premiers résultats ont été publiés dans un Insee Première et un Insee Résultats. Des développements complémentaires doivent encore être réalisés notamment sur les groupes et leurs engagements à l'international vis-à-vis de leurs filiales. La gouvernance d'entreprise fera par ailleurs l'objet d'un Insee Entreprises en 2013. Cette enquête est également mise à la disposition des chercheurs et des services d'études.

## **.2 La RSE, facteur de compétitivité : orientations gouvernementales**

### **Lionel FONTAGNE**

Les entreprises engagées dans la RSE se révèlent-elles plus performantes que les autres ?

### **Xavier BONNET, Commissariat général au développement durable**

Je vous prie d'excuser le commissaire général et son adjoint qui ne pouvaient être présents ce jour. J'interviendrai en deux points pour revenir sur les rationalités économiques en matière de responsabilité sociétale des entreprises avant d'évoquer les démarches en cours au niveau français et européen pour faire avancer cette question.

Le sujet de la RSE comme facteur de compétitivité peut être abordé sous l'angle économique. Nous partons d'un corpus théorique de l'analyse économique où, dans un monde parfait, les entreprises se font concurrence et ne possèdent pas des pouvoirs de marché individuellement trop importants, où l'information se révèle omniprésente de sorte que les choix stratégiques des entreprises, des consommateurs ou des épargnants conduisent, *via* la définition des prix, à un équilibre général qui procure un bien-être optimum. Bien évidemment, la réalité est toute autre et contrairement à ce que pouvait affirmer un Prix Nobel comme Milton Friedman dans les années 1970, l'équilibre général doit tenir compte des interactions entre tous ces acteurs. Nous avons, pour cela, besoin de la puissance publique à différents niveaux. A défaut, les acteurs et en particulier les entreprises ignorent les conséquences de leur comportement sur ce qu'il se passe à l'extérieur, y compris en matière d'environnement.

La puissance publique essaie de pallier ce problème en faisant payer les pollueurs, en fixant un prix sur cette externalité négative des acteurs sur leur environnement au sens large. Il faut pouvoir calculer ce prix qui va permettre aux acteurs d'internaliser dans leur comportement le coût pour la société. Il est possible d'opérer ce calcul par la fiscalité ou divers instruments économiques. Cela s'avère complexe. L'analyse du coût généré par les acteurs sur l'ensemble de la société soulève des difficultés. La deuxième difficulté tient à la mesure des coûts relatifs. Il faut en effet sérier les prix que doivent payer les acteurs pour pallier l'effet de leur comportement sur l'environnement. Or hiérarchiser ces prix et ces coûts se révèle particulièrement difficile. Le régulateur fait ce qu'il peut mais se trouve lui-même en conflit d'intérêts parfois, placé sous l'emprise des *lobbies* quels qu'ils soient.

Il n'existe pas seulement qu'une défaillance des marchés à réparer ces problèmes d'insuffisance d'information et d'internalisation dans les comportements. Se pose aussi un problème de défaillance de la régulation elle-même. L'information générale ne transite pas uniquement par un prix mais consiste à donner plus de transparence sur ce qu'il se passe à l'intérieur de l'entreprise de sorte que les acteurs, qu'ils soient consommateurs ou épargnants puissent choisir en fonction de leur utilité propre. Cet encadrement ne s'avère pas aussi fort que celui qui pourrait s'opérer dans le cadre de la fixation d'un prix sur une externalité mais il offre aux acteurs le soin, par leur comportement de consommation ou d'épargne, de choisir les modes de production qui leur paraissent les plus favorables à la société en général. Si elle n'est pas contrainte, l'entreprise maximise son profit sans trop se préoccuper de l'équilibre général. Le consommateur prend peut-être davantage en compte l'effet de son comportement sur l'emploi dans le territoire sur lequel il vit ou toute autre question d'équilibre général. La responsabilité sociétale des entreprises et l'information financière participent de cette ambition mais elles ne sont pas seules. L'affichage environnemental sur les produits ou l'information sur l'investissement socialement responsable s'inscrivent également dans cette démarche.

La puissance publique ne peut déterminer à la place des entreprises où se situent les marges de compétitivité. Les entreprises doivent les trouver elles-mêmes. La puissance publique réfléchit à fixer un cadre général pour faire en sorte que le territoire dans son ensemble trouve une certaine compétitivité. Nous procurons ainsi un outil supplémentaire qui peut être utilisé stratégiquement par les entreprises pour différencier leurs produits et leur image avec, comme répercussion, un accès au financement qui peut s'en trouver lui-même différencié selon que l'entreprise aura suscité l'appétence d'une nouvelle frange d'épargnants pour des éléments qui n'entrent pas *stricto sensu* dans les résultats financiers. Il s'agit donc d'un outil de communication qui s'avère aussi stratégique pour l'entreprise. Du côté de la demande, cet outil constitue un moyen pour les consommateurs d'exercer leur responsabilité sociale, de se comporter comme acteur d'un tout pour faire évoluer jusqu'à la structure productive et le fonctionnement des entreprises. Ces outils apportent donc aussi un complément en matière de structuration de filières.

La puissance publique consent de nombreux efforts pour pousser ce type d'outils. Certaines entreprises ont un intérêt stratégique à avancer dans cette voie et s'y engageront spontanément. Si toutefois la puissance publique se désintéresse de la question, le coût pour la société peut s'avérer infiniment plus grand puisque l'information restera éparse et non homogène et les acteurs qui vont tenter de se saisir de l'information ne sauront pas forcément la comparer compte tenu de sa diversité. La volonté de la puissance publique française comme européenne tend donc à encadrer pour homogénéiser l'information, afin que celle-ci soit accessible et aisément compréhensible, et pour éviter les allégations fallacieuses de « *green washing* » en matière d'environnement. C'est pour pallier ce risque que la puissance publique s'intéresse directement à l'encadrement de la responsabilité sociétale des entreprises. La loi de 2001 sur les nouvelles régulations économiques a initié cette démarche. Les lois Grenelle ont poursuivi l'effort en matière d'information extra-financière. L'article 225 de cette loi oblige ainsi les entreprises à divulguer davantage d'informations en la matière. Le décret d'avril 2012 qui orchestre ce dispositif est aujourd'hui en cours de révision, le nouveau gouvernement ayant souhaité lors de la conférence environnementale que la question de la segmentation entre les sociétés cotées et les sociétés non cotées soit rouverte pour réduire la distinction. La puissance publique joue aussi un rôle important en matière d'encadrement de la certification de cette information extra-financière et un arrêté est en cours d'élaboration pour ce faire.

L'investissement socialement responsable représente un autre pan d'action qui a pour vocation de permettre aux épargnants de canaliser leur épargne vers des éléments qu'ils connaissent en matière de responsabilité des sociétés, sur la base d'une information socialement responsable. Dans les deux cas, au-delà de l'encadrement existant ou en cours d'élaboration, se pose la question de la labellisation et de la certification. Une mission dénommée « plate-forme » va être lancée sur ces questions. Elle réunira toutes les parties prenantes pour évoquer la labellisation sectorielle en matière de RSE et de label d'investissement socialement responsable. Tout cela s'inscrit aussi dans l'action européenne, où la France cherche à pousser ses idées. Nous allons ainsi répondre à la communication de la Commission européenne de 2011 par la communication d'un plan national dont nous terminons actuellement la consultation.

J'ai conscience de ne pas avoir intégralement répondu à vos attentes quant aux effets de la RSE sur la compétitivité. Nous restons encore à un stade théorique en la matière. Nous avons besoin de données, d'expériences et d'une mobilisation des entreprises sur ces questions pour en mesurer les conséquences.

L'Insee et le service statistique du CGDD ont, en la matière, un rôle éminent à jouer pour mesurer les effets sur la compétitivité individuellement. L'administration n'est pas laissée de côté dans ces préoccupations. Un chantier plus vaste que la responsabilité sociétale des entreprises est en effet en cours sur la responsabilité sociétale des organisations, une démarche dans laquelle l'État lui-même doit montrer un rôle d'exemplarité. L'État s'est ainsi doté voilà quelques années d'un instrument d'incitation interne à la consommation responsable sous la forme d'un bonus-malus, outil innovant qui n'est pas forcément visible du marché.



**Robert DURDILLY, Medef**

Je suis très heureux de parler aujourd'hui au nom des entreprises. Je vous présenterai en quelques mots la position du Medef vis-à-vis de la RSE et le rôle que cette dernière peut jouer, notamment sur la question de la compétitivité. J'évoquerai ensuite la question des besoins des entreprises en matière de statistiques et je reviendrai enfin sur la thématique spécifique de la RSE.

Le Medef s'est emparé de cette question du développement durable et de la RSE depuis plusieurs années et nous avons progressivement précisé le rôle que pouvait jouer la RSE et les grandes finalités que nous pouvions rechercher en la matière. Aujourd'hui, notre position est claire. Nous considérons en effet que la RSE doit être vue par les entreprises comme un levier de création de valeur et de compétitivité. Il importe de présenter la RSE ainsi car il existe toujours une ambivalence sur la finalité des entreprises autour de la recherche du profit de court terme qui s'opérerait au détriment du moyen/long terme et des impacts sociaux et sociétaux. Or la RSE constitue un moyen de renverser cette problématique et de montrer en quoi une meilleure prise en compte de l'impact de l'entreprise sur son environnement et sur la société et une meilleure compréhension des attentes profondes des clients et de la société au sens large peuvent constituer un facteur extrêmement positif pour l'entreprise, lui permettant de mieux gérer ses risques et finalement de consolider son développement à moyen-long terme.

Il ne suffit pas de présenter ce principe de manière théorique. Il convient de le prouver et l'expérimenter. Nous avons en effet la conviction que c'est par l'exemple, le retour d'expérience et le partage des bonnes pratiques que nous pouvons diffuser largement les grands principes de la RSE. Nous faisons appel autant que possible au retour d'expérience et nous constatons la richesse des expériences et des témoignages. Bien évidemment, l'étude qui vient de nous être présentée montre que toutes les entreprises ne se trouvent pas au même niveau en matière de RSE, qu'il existe une corrélation entre la taille de l'entreprise et le niveau d'engagement dans la RSE et que l'enjeu consiste, pour les plus petites des entreprises, de s'engager dans ce type de démarche. Les exemples de grandes entreprises qui mènent des démarches fructueuses en matière de RSE s'avèrent relativement nombreux, en particulier dans le domaine de l'énergie mais la RSE n'est pas uniquement réservée aux grandes entreprises. Nous avons également pu vérifier que certaines PME ont même construit leur business model sur une approche de RSE et de développement durable. Nous avons recueilli nombre de témoignages enrichissants en ce domaine, que nous essayons de diffuser.

La terminologie de la RSE, sociale ou sociétale, soulève de nombreuses interrogations. Le terme anglais de *social responsibility* me paraît bien plus large que le vocable français de responsabilité sociale. Il convient donc, me semble-t-il, de tout englober. Par ailleurs, nous défendons très fortement le passage de la RSE à la RSO puisque c'est par un cheminement conjoint des entreprises, de l'État et des collectivités locales que cette approche se révélera véritablement fructueuse. La commande publique peut ainsi représenter un excellent levier pour développer des pratiques RSE exemplaires. Cette approche doit donc gagner l'ensemble de la société, comme le Medef en fera la remarque dans le cadre du Plan national qui sera proposé pour répondre à la communication de la Commission européenne. Nous demandons qu'il soit indiqué que la France s'engage dans ce type de démarche.

La RSE comporte également une autre dimension qui n'a pas encore été citée aujourd'hui. La question de la RSE dans les échanges commerciaux internationaux s'avère en effet centrale même si elle n'est pas simple à traiter. La démarche de la France au sein de l'Europe doit aussi traiter de cet aspect et le Medef engage les pouvoirs publics à se mobiliser sur cette question pour faire en sorte qu'elle soit portée au niveau européen et qu'elle puisse ensuite être traitée à l'échelle internationale. Nous pouvons difficilement avancer tous seuls dans ce domaine. Il convient de créer un effet d'entraînement décisif et coordonner notre progression avec

celle des autres pays afin d'éviter que nos entreprises ne se trouvent pénalisées sur le marché international par une démarche RSE franco-française trop stricte.

Nous avons effectivement proposé la création d'une plate-forme afin d'appliquer à la politique nationale les principes de la RSE, en réunissant les différentes parties prenantes. Nous avons réussi à recueillir l'accord d'autres organisations patronales et ONG. Dans les lettres que nous avons signées à l'intention du Premier Ministre, 25 organisations ont déclaré soutenir cette plate-forme et formulé des propositions sur son mode de lancement et d'organisation ainsi que sur les thématiques à traiter. Cette plate-forme, si elle avait existé, aurait constitué le lieu idéal pour établir le plan national, en plaçant en vis-à-vis l'ensemble des parties prenantes.

Les pouvoirs publics, outre leur rôle d'encourager la RSO, ont pour mission de créer un cadre favorable et incitatif au développement de la RSE. Ils doivent trouver le bon dosage entre juste ce qu'il faut d'obligations tout en ménageant une certaine souplesse et une flexibilité dans les modalités d'application. Je citerai ici le *reporting* exigé en matière extra-financière. La France a pu progresser grâce à cette « contrainte » imposée aux entreprises. Nous attendons encore le nouveau décret d'application de l'article 225. Nous nous sommes positionnés en faveur d'une progressivité afin que les entreprises puissent s'approprier les outils et concepts pour établir ce *reporting* extra-financier et nous avons toujours considéré qu'il était illusoire de vouloir aller trop vite. Il est frappant, dans le domaine de la RSE, de voir la diversité des pratiques. Le champ de la RSE s'avère fort large et les stratégies des entreprises en ce domaine peuvent varier grandement. Dans le domaine social comme dans le domaine sociétal ou dans la gouvernance, les entreprises peuvent choisir des leviers spécifiques qui tiennent compte de leur situation propre. Il convient de laisser aux entreprises la liberté de choisir les indicateurs et les actions prioritaires qu'elles vont conduire. La réussite de ces démarches n'est pas conditionnée à l'établissement d'approches normées mais à un savant mélange entre règles et souplesse, même si celle-ci vient compliquer l'information statistique. Il convient surtout de créer un climat favorable en informant et sensibilisant les entreprises. Pour ce faire, nous mettons à disposition des entreprises des guides sur les démarches RSE et les modalités d'application de l'article 225. L'État peut également se mobiliser dans le secteur de l'éducation afin que la démarche apparaisse aussi naturelle que possible et qu'elle fasse partie de la culture collective.

Nous sommes convaincus que la RSE se développera réellement lorsque tous les chefs d'entreprise auront compris qu'ils disposent là d'outils et de leviers pour améliorer la situation de leur entreprise, créer de la valeur et renforcer la compétitivité de leur entreprise. C'est ainsi et non uniquement par des démarches coercitives que nous développerons la RSE. Des démarches d'évaluation ont été engagées pour mesurer l'impact de la RSE sur la compétitivité des entreprises. Elles ont montré une corrélation très positive mais il s'avère très difficile d'isoler la composante RSE des résultats d'une entreprise. Il se révèle aisé, en revanche, de démontrer qu'une action spécifique de RSE, sur l'économie des ressources par exemple, offre un très bon temps de retour. Nous devons progresser dans cette évaluation. Des démarches sont également conduites aujourd'hui sur la mesure du capital immatériel des entreprises, un capital complémentaire à la valeur financière d'entreprise qui représente un gage de la performance future et du potentiel de développement de l'entreprise.

Les entreprises sont extrêmement sollicitées en matière de statistiques. Les occasions se multiplient, notamment avec l'évaluation extra-financière et les entreprises reçoivent de très nombreuses enquêtes. Il faut donc essayer de rationaliser au maximum ces enquêtes. Lorsque celles-ci sont lancées, les entreprises doivent en percevoir l'intérêt, leur objet doit être clarifié et les conditions de collecte des données doivent s'avérer optimales pour s'assurer que toutes les données seront utiles et pertinentes. L'utilisation des enquêtes doit faire l'objet de la plus grande transparence et les entreprises ou leurs émanations doivent pouvoir utiliser les résultats statistiques au même titre que les acteurs publics qui en bénéficient. C'est la raison pour laquelle les entreprises jouent un rôle important au sein du Cnis. Leur participation permet en effet de recueillir leur point de vue de fournisseurs et d'utilisateurs potentiels des données.

Sur le sujet plus spécifique de la RSE, il paraît intéressant de mesurer l'appropriation des démarches RSE par les entreprises en fonction de leur taille. Certaines données ne sont pas aujourd'hui disponibles. Nous ignorons ainsi le nombre précis d'entreprises concernées par le *reporting* extra-financier. Il importe de pouvoir mesurer ce nombre. Les chiffres montrent que le concept relativement nouveau de la RSE est

aujourd'hui largement répandu dans les grandes entreprises avec un lien fort entre le plan d'engagement de ces entreprises et les actions concrètes qu'elles initient. En revanche, il reste un immense champ de progrès pour les entreprises de plus petite taille. Il s'agit d'une priorité que s'est assignée le Medef que d'apporter des éléments aux PME pour qu'elles puissent comprendre les enjeux de la RSE et s'engager dans des démarches de ce type. Le volet statistique nous permettra de compléter utilement nos actions. Quant aux nouvelles obligations de publication, la distinction entre entreprises cotées et entreprises non cotées ne faisait pas partie de nos préconisations, qui s'orientaient davantage sur la progressivité de l'application et une segmentation plus pertinente des entreprises suivant leur taille. Enfin, il convient de pouvoir suivre les stratégies nationales en matière de développement durable, de biodiversité et d'actions prioritaires pour la RSE afin d'en mesurer les effets dans la pratique.

## **Échanges avec la salle**

### **Sihem DEKHILI, Université de Strasbourg**

M. Bonnet, vous indiquez que l'effort de l'État doit s'orienter vers l'encadrement des entreprises, notamment pour homogénéiser les informations sur la RSE. Aujourd'hui, il existe en effet une grande hétérogénéité en termes d'affichage environnemental et de niveau d'exigence et le consommateur se trouve très confus. Il existe aussi un fort décalage entre les attentes des consommateurs et les pratiques des entreprises. Enfin, des variations se produisent entre les secteurs d'activité. Quelle est la solution ? Vous orientez-vous vers un label ou un affichage unique ? M. de Gimel, vous avez indiqué qu'il existait peut-être des attentes vis-à-vis des chercheurs pour approfondir certaines problématiques. Quelles sont-elles ?

### **Hervé PROVOST**

Nous portons, au sein de Force Ouvrier, un grand intérêt à cette thématique et nous sommes preneurs des études statistiques. Or je n'ai pas bien vu, dans la présentation de l'enquête, la mise en exergue des éléments qui relevaient du spectre du RSE et ceux qui pouvaient ressortir du cadre normal, sachant que les différentes thématiques de l'étude sont cadrées sur le plan législatif ou, à tout le moins, par des accords de branche. Avant d'aborder la RSE, il reste donc un grand travail à effectuer sur le cadre normal. Je confirme par ailleurs qu'il existe plus qu'un écart entre les grandes et les petites entreprises. Il s'agit d'un monde de différence en matière de RSE.

### **Nicolas MOTTIS, École supérieure des sciences économiques et commerciales (Essec)**

C'est la première fois que j'assiste à cette rencontre et je suis atterré par ce que j'ai entendu. Il existe, sur ces thèmes, une littérature extrêmement abondante que vous semblez totalement ignorer. Les PME agissent tout autant que les grands groupes en matière de RSE, même si les grands groupes sont davantage aptes à réaliser du *green washing*. La corrélation entre RSE et performance financière n'est pas du tout établie. Les articles particulièrement nombreux qui sont parus sur le sujet indiquent tout que ce n'est pas parce que l'entreprise s'engage dans la RSE qu'elle dégrade sa performance. Rien ne permet en revanche de confirmer qu'une corrélation positive s'opère entre les deux. M. Bonnet, vous avez conservé les modèles d'économie générale. Le fait que vous envisagiez de réguler la RSE grâce à des politiques de prix me consterne. De nombreuses études ont approché la RSE, y compris dans le domaine de la notation extra-financière. Commençons par lire la littérature existante.

### **Nathalie ROY, Union professionnelle artisanale**

Je regrette que le champ de l'enquête Entreprises et développement durable ne couvre pas les entreprises de moins de 10 salariés, soit 95 % des entreprises et ce d'autant que si les premiers résultats d'enquête

marquent un retrait des petites entreprises sur ce champ, il nous apparaît tout de même que les entreprises artisanales du secteur du bâtiment, de l'alimentation ou des services mènent des actions de RSE sans le savoir : une relation de proximité avec la clientèle ou le fournisseur, une production en petite série, du sur-mesure, des circuits d'approvisionnement courts, peu ou pas d'emballage. Si la RSE consiste à revenir aux fondamentaux des sociétés, nos catégories d'entreprise ne les ont jamais perdus de vue. Il me paraît donc essentiel sur le sujet de la RSE que la démarche reste volontaire et que des outils adaptés à ces catégories d'entreprise soient mis en place. Nous appelons donc votre vigilance sur ces questions émergentes afin de ne pas occulter les micro-entreprises pour lesquelles nous avons tout autant besoin de données puisque, comme l'indiquait le Président Duport dans son préambule, les chiffres sont au service du dialogue et, me semble-t-il aussi, de la décision.

### **Guillaume MORDANT**

L'enquête Entreprises et développement durable couvre une base déclarative relativement importante. Quels moyens avez-vous mis en œuvre pour limiter au maximum le décalage potentiel vis-à-vis de la réalité ? J'ai constaté en effet que les entreprises qui affichaient une démarche de RSE déclaraient qu'elles menaient une action. Comment cependant discerner le *green washing* d'une véritable action ?

M. Durdilly, vous avez évoqué la liberté pour les entreprises de définir leurs indicateurs et le contenu de leurs rapports mais dans un souci de comparabilité et pour éviter de tomber dans le biais du *green washing*, ne faudrait-il pas tendre vers un système plus normalisé ?

### **Yves CONTASSOT, Banque de France**

Je suis surpris de certains propos. En matière de notation extra-financière, nous disposons aujourd'hui un véritable « patchwork » de textes dépourvu d'efficacité et rien ne nous permet aujourd'hui de connaître la solidité d'une entreprise au vu des critères extra-financiers. Si nous désirons avancer sur ces questions, un travail méthodologique doit être mené. Or il convient pour ce faire de disposer des éléments. L'enquête me laisse un peu dubitatif car il existe, entre les déclarations et la mise en œuvre réelle, un écart considérable. Nous avons réalisé récemment une étude sur le secteur industriel. Or la mise en œuvre se révèle plutôt catastrophique. Toutes les grandes entreprises ont développé des politiques très concrètes mais les petites sociétés se trouvent encore à des années lumières d'une telle démarche. Combien d'entreprises françaises sont certifiées ? Combien d'entre elles ont mis en place un plan de continuité d'activité en cas de panne informatique ou d'inondation ? Quasiment aucune PME alors que de tels événements peuvent causer la mort de ces sociétés. Certains facteurs de ce type pourraient être objectivés. M. Durdilly, vous nous demandez de revenir à l'époque où il n'existait pas de plan comptable et où chacun effectuait sa comptabilité dans son coin. C'est en imposant ce plan comptable que nous avons pu opérer des analyses et introduire une certaine objectivité. En matière de RSE, nous devons également en passer par là, en nous adaptant sans doute en fonction des tailles d'entreprises mais sans un *reporting* transparent accepté par toutes les parties prenantes, le *green washing* continuera de proliférer et les doutes perdureront sur la mise en œuvre réelle des politiques de RSE. Je citerai un seul exemple. En matière de handicap et d'accessibilité, les entreprises savent depuis plus de dix ans qu'elles doivent respecter les normes. Or nombre d'entre elles ne respectent pas ces normes aujourd'hui et demandent le report de la loi après 2015.

### **Lionel FONTAGNE**

Vos interventions ont fait ressortir l'aspect déclaratif de l'enquête, le *reporting* et la notation des notateurs. Vous avez également évoqué un sujet qui m'est cher et qui a trait à la dimension internationale. Lorsqu'une entreprise est présente dans plusieurs pays aux réglementations très différentes, que signifie la RSE et comment l'appliquer ?

## **Louis DE GIMEL**

Nous avons conduit cette première enquête avec une vocation d'éclairage un peu général. Un comité de concertation d'une quarantaine de membres s'est réuni, représentant les différents organismes ainsi que des universitaires. Les recherches effectuées en la matière présentent souvent le défaut de manquer de données. De fait, l'enquête apporte un éclairage partiel. Quant aux objections sur le caractère déclaratif de l'enquête, il s'avère très difficile de se montrer extrêmement précis sur un premier exercice. Tous ceux qui ont manipulé des enquêtes d'entreprise ont pu constater que contrairement aux idées reçues, les entreprises déclarent les actions qu'elles mènent, ce qui leur prend moins de temps que de chercher à biaiser le questionnaire. Nous sommes conscients qu'une enquête déclarative présente certains défauts mais elle nous permet en contrepartie de poser diverses questions. Il ne me revient pas d'indiquer les thématiques de recherche. Le thème de la performance des entreprises me paraît toutefois incontournable. Tous les chercheurs qui souhaitent réaliser une étude à partir de cette enquête peuvent présenter un dossier au comité du secret pour obtenir les résultats de cette enquête et des données de compte des entreprises associées. Ils auront ainsi accès aux données individuelles sous réserve de respecter, dans leurs publications, le secret statistique.

## **Xavier BONNET**

S'agissant de l'affichage environnemental, une expérimentation a été conduite entre juillet 2011 et l'été 2012. Nous exploitons actuellement les données des entreprises participantes et un rapport du Gouvernement au Parlement sera transmis en début d'année prochaine. Nous verrons alors ce que les pouvoirs publics envisagent en matière d'encadrement. Je n'ai pas évoqué uniquement l'équilibre général. Je pense avoir également fait référence à la micro-économie. Les études existent en effet mais elles ne couvrent pas l'ensemble du champ, notamment les effets de la RSE sur la compétitivité.

## **Robert DURDILLY**

La question du *green washing* ne doit en effet pas être occultée. Un des moyens efficaces d'éviter cette pratique consiste à placer la RSE au cœur de la stratégie des entreprises. Beaucoup militent d'ailleurs pour l'institution de rapports intégrés, où les aspects financiers et extra-financiers convergent. Il s'agit d'une cible tout à fait envisageable à terme mais elle suppose de réaliser un certain nombre d'étapes. Une autre question doit recevoir une réponse, tenant au degré de normalisation de la démarche. Je comprends les limites d'une approche peu formelle mais je pense que si nous abordons le sujet en le plaçant dans un cadre extrêmement normatif, nous tuerons la démarche avant qu'elle ait pu se développer. Mieux vaut, me semble-t-il, procéder par étapes. Les approches sectorielles peuvent constituer une réponse. Nous voyons émerger de telles approches qui s'accompagnent de la création de labels sectoriels. Il apparaît pertinent de fixer une grille cohérente et homogène dans un même secteur. Vouloir agir ainsi pour l'ensemble des entreprises pourrait en revanche se révéler totalement contre-productif. Nous convergions sur le but à atteindre. Il convient de définir par quel biais y parvenir, sachant que plus nous tenterons d'agir vite, plus nous risquons de laisser de côté ceux qui n'y arrivent pas ou, pis, qui n'effectuent aucune démarche authentique. Nous devons créer les conditions adéquates et trouver le juste équilibre entre le cadre normatif obligatoire et le libre choix. La notion de reconnaissance m'apparaît d'une grande importance à ce niveau. Nous allons travailler sur les notions de label. Les entreprises qui s'engagent dans la démarche RSE souhaitent en effet être reconnues et distinguées sur ce point. Nous devons donc explorer cette voie même si elle soulève quelques difficultés. Quant aux effets de la RSE sur la compétitivité, j'ai lu de nombreuses études qui restent très partielles. J'invite tous ceux qui posséderaient des éléments plus concrets à nous les communiquer.

#### .4 La responsabilité sociale des organisations – les statistiques sectorielles et qualitatives

##### François FATOUX, Observatoire sur la responsabilité sociale des entreprises

La table ronde précédente a fait référence aux référentiels internationaux et cité la communication de la Commission européenne. J'évoquerai pour ma part un autre référentiel international, en l'occurrence la norme ISO 26 000. Cette norme aborde la responsabilité sociale des organisations. Toutes les formes d'organisation, quelle que soit leur nature juridique, doivent en effet s'interroger sur leur propre responsabilité sociale et environnementale. Au-delà des grandes entreprises multinationales, d'autres acteurs de la vie économique, le monde de l'économie sociale et solidaire comme le monde des collectivités publiques, s'interrogent sur la mise en place d'une démarche de RSE.

Le Président Duport évoquait l'enjeu des statistiques au service de l'action publique. Je souhaiterais témoigner d'une anecdote concernant l'État. Nous avons été consultés dernièrement sur un projet de loi relatif à la fonction publique. Les rédacteurs de ce projet souhaitaient modifier la réglementation concernant le congé de paternité et fractionner ce dernier. J'ai demandé à mes interlocuteurs les raisons d'une telle modification. Il m'a été répondu qu'il semblerait qu'un certain nombre de fonctionnaires masculins n'arrivent pas à prendre leur congé de paternité. Telle était la motivation du cabinet en charge du sujet. Je les ai interrogés sur l'existence de statistiques publiques démontrant ces difficultés en fonction des catégories ou des fonctions publiques. Or les services ne disposaient d'aucune information statistique en la matière. Il était ainsi proposé une modification de la réglementation alors même que l'information était défailante sur le sujet. Cette anecdote illustre le besoin de toutes les organisations de disposer d'informations statistiques.

Nous menons aujourd'hui un projet d'accompagnement d'une préfecture de région conduisant une politique RH. Sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes, le SGAR, qui réunit l'ensemble des administrations déconcentrées, pour conduire sa politique d'employabilité, a demandé aux administrations de lui communiquer la proportion des agents féminins et masculins. Or il en résulte que le sexe n'est pas mentionné pour 25 % des fonctionnaires, l'administration se montrant incapable de produire une telle information. Vous voyez ici tout l'intérêt de posséder des informations pour conduire des politiques publiques, de corréliser ces informations à un niveau macro et à un niveau micro et, si possible, de les rapporter au niveau des acteurs, sur des sujets qui tournent autour du handicap, de la précarité, des discriminations ou des relations avec les fournisseurs. Je serais ainsi intéressé par des informations statistiques sur les délais de paiement moyens des collectivités publiques vis-à-vis de leurs fournisseurs. Nous savons en effet que les collectivités ne constituent pas toujours de bons payeurs, surtout lorsque leurs fournisseurs sont des PME. Or elles doivent jouer un rôle d'exemplarité lorsqu'elles mettent en danger leurs fournisseurs. Je pense à l'arriéré de paiement de 5 milliards d'euros de la Défense nationale vis-à-vis de ses fournisseurs.

Disposer d'informations sectorielles revêt une grande importance. Aujourd'hui, nous possédons un certain degré de maturité sur les questions de RSE, qui ont émergé dans les années 2000. Nous devons désormais répondre à la question suivante : comment conduire une politique RSE en fonction de ses enjeux sectoriels ? Demander les mêmes engagements à une entreprise du secteur de la banque, de la grande distribution ou du commerce ne présente aucun intérêt. Or sans élément sectoriel, il peut s'avérer difficile d'identifier ce qui relève de l'obligation légale, du *green washing* ou des actions concrètes. S'agissant des actions concernant le travail, par exemple, les statistiques de la Caisse nationale d'assurance maladie montrent des niveaux extrêmement différenciés selon le secteur d'activité. Or les entreprises n'ont pas accès à ces informations. Il importe de diffuser les statistiques publiques à l'ensemble des acteurs pour renforcer la visibilité des informations sectorielles nécessaires pour appréhender et construire des démarches de RSE. Une ONG ou un syndicat sera d'autant plus enclin à interpeller un grand groupe du secteur du BTP lorsqu'il produira ses statistiques en matière d'accident du travail, si nous sommes capables de rapporter le nombre d'accidents dans cette entreprise par rapport au secteur d'activité et de créer des passerelles entre les acteurs et le secteur. Les parties prenantes sont d'ailleurs de plus en plus enclines à s'approprier ces informations statistiques publiques et la mise en débat public de celles-ci peut-être constituer une des meilleures voies de contrôle.

Nous nous demandons par ailleurs s'il ne convient pas d'aller plus loin. Il est nécessaire de s'appuyer sur ces informations statistiques mais peut-être faut-il aussi s'interroger sur la qualité de ces informations. Dans le domaine extra-financier, en effet, nous avons besoin d'informations statistiques de qualité. Je citerai un autre exemple concernant la fonction publique. Dans cette enquête, il est intéressant de déterminer la façon dont les entreprises appréhendent elles-mêmes la démarche. Ces éléments de perception peuvent peut-être être corrélés au regard de la réalité. Un rapport parlementaire a été réalisé sur la discrimination dans la fonction publique. Interrogé sur les pratiques de harcèlement sexuel, l'État a détecté deux cas par an alors que les enquêtes de perception comme l'enquête Sumer, le pourcentage de fonctionnaires harcelés moralement ou sexuellement s'élève à 1 %, ce qui correspond à quelques dizaines de milliers de salariés. Ceci vous montre l'écart entre le ressenti des agents et la réalité mesurée.

Il conviendrait donc d'organiser un débat sur ces pratiques d'informations qualitatives, en lien avec les réflexions de « *name or shame* » - nommer ou blâmer. L'administration s'est tentée à cet exercice de blâmer les entreprises qui ne s'inscrivaient pas dans une démarche vertueuse. Se pose à ce stade la question de l'accessibilité de cette information. Je reprendrai les travaux de Philippe Askenazy qui présentaient une expérience menée aux États-Unis où le ministère du travail met en ligne les rapports de l'inspection du travail, notamment lorsque ces rapports donnent lieu à des sanctions financières à l'encontre des entreprises concernées. Philippe Askenazy précise que le meilleur contrôleur des pratiques des entreprises n'est plus l'administration. Ce sont les assureurs, qui ont un intérêt direct à ce que leurs clients s'inscrivent dans une démarche vertueuse. En diffusant une information publique qualitative, tout un chacun peut appréhender cette information et se trouver en capacité d'interpeller les acteurs économiques. Nous commençons aujourd'hui à entrevoir les limites des informations statistiques.

Dans le décret d'application de la loi Grenelle, il est demandé aux entreprises de renseigner le nombre total d'heures de formation rapporté au nombre de salariés par an. Les entreprises ont mis en place un système de *reporting* pour collecter cette information. Quelle est cependant la pertinence d'une telle information pour une entreprise présente dans une centaine de pays, comptant des cadres supérieurs et des employés, des informaticiens et des commerciaux, qui met en place des programmes de formation sur la santé/sécurité, le développement durable ou des problématiques métiers, etc. ?

Je terminerai en évoquant une piste opérationnelle. Ne faudrait-il pas, sur un certain nombre de grands enjeux prioritaires et qui s'inscrivent dans la stratégie publique de l'État exemplaire, sur les questions de l'environnement ou du handicap, identifier les informations détenues par les administrations et dégager celles qui pourraient être mises en ligne ? Dans le domaine du dialogue social, vous savez que les entreprises sont désormais tenues de communiquer aux Directeurs leurs plans d'action ou les accords qu'elles ont pu négocier. Nous disposons là d'un gisement d'informations considérable. Or cette information est stockée dans une administration, la Dares ou la Direction générale du travail, et reste inaccessible alors que les syndicalistes comme les directions des ressources humaines souhaiteraient savoir la façon dont ces sujets ont été traités dans d'autres entreprises. Peut-être faudrait-il créer des passerelles entre les administrations et les réseaux professionnels qui portent ces questions de RSE.

## **.5 La comptabilité universelle**

### **Michel VEILLARD, Club « Développement durable » du Conseil supérieur de l'Ordre des Experts Comptables (CSOEC)**

Je m'exprimerai au nom du Club et non du Conseil supérieur, organisme de régulation qui ne peut prendre position sur le contenu d'une comptabilité. Notre club a une vocation de recherche au service de la profession et des entreprises. La comptabilité constitue un levier très puissant pour modifier les comportements des entreprises dans la direction du soutenable. Je vous rappelle le dernier rapport de la Banque mondiale qui indique qu'en 2050, nous atteindrons la température moyenne de 4 centigrades. Le programme comptable que je vous propose, construit avec un expert-comptable depuis 2007, cherche à précipiter la conversion écologique des entreprises en s'appuyant sur les routines de la comptabilité. Je vous

invite à vous reporter, pour plus de détails, à notre *Manifeste pour une comptabilité universelle*, qui vient de paraître chez l'Harmattan.

Du point de vue du comportement, il importe de faire passer les préoccupations de soutenabilité sociale, sociétale et environnementale dans le filtre de la comptabilité car cela modifie les représentations du décideur qui peut être conduit à changer de comportement suivant un cercle vertueux. Nous nous proposons de mettre en place un système de mesure, avec le soutien des parties prenantes, en dépassant la vision financière classique pour suivre une approche holistique. Nous allons donc considérer qu'il existe cinq champs comptables et non plus un seul. A côté du champ financier traditionnel, nous avons dégagé les champs de la gouvernance, du social, du sociétal et de l'environnement. Nous préconisons une soutenabilité forte. De fait, un domaine ne peut soutenir ni compenser un autre. Je citerai l'exemple de Bouygues, très célèbre pour son comportement sympathique vis-à-vis de ses collaborateurs mais qui a attendu l'an dernier pour se préoccuper de la question de la réhabilitation thermique des bâtiments, qui représente pourtant son cœur de métier. Chaque sujet constitue en lui-même un objectif qu'il faut atteindre. Du point de vue comptable, nous tenons donc cinq comptabilités différentes et nous ne consolidons pas les résultats de ces comptabilités. Il convient donc de se montrer vertueux dans chacun de ces domaines.

Nous commençons aujourd'hui à parler d'économie verte. Émerge l'idée qu'il est possible d'enregistrer des profits en se montrant vertueux. Nous allons au-delà. Compte tenu de la gravité des problèmes auxquels nous sommes confrontés, il convient d'agir dans tous les champs. Cette comptabilité universelle va modifier la représentation mentale et d'aider les opérations. Elle repose sur une démarche de stratégie et sert à la piloter. En termes de moyens, nous préconisons la concertation avec les parties prenantes en deux étapes, par la définition d'indicateurs physiques, un stade où s'opèrent la négociation et la discussion avec les parties prenantes pour construire le consensus pour réussir les actions. Ces indicateurs peuvent ainsi porter sur des quantités d'énergie dissipée, de CO<sub>2</sub> consommé, etc. Ce n'est que dans un deuxième temps et de façon tout à fait accessoire que ces indicateurs viennent se traduire financièrement, avec une monétarisation du développement durable. Dans notre vision, les chefs d'entreprise demandent un tableau synoptique avec la vision des cinq champs. Nous acceptons de leur communiquer cette vision avec la même unité mais la monnaie utilisée ne remplit qu'une seule des trois fonctions classiques de la monnaie puisqu'elle ne sert qu'à des fins de représentation. Nous ne cherchons pas, en effet, à faire en sorte que le social soit monnayable.

Dans cette comptabilité universelle, nous décrivons les stratégies retenues dans chaque champ. Il s'agit d'amorcer la réflexion et l'action en décrivant une externalité positive et une externalité négative dans chacun des champs. Dans le domaine environnemental, par exemple, nous proposons un indicateur fondé sur la superficie occupée, qui offre à l'entreprise une représentation significative de sa relation avec la biodiversité puisque les atteintes à celles-ci sont liées à l'artificialisation des sols. Il est possible aussi de chercher une externalité positive dans chaque domaine. Dans le champ sociétal, par exemple, il nous semble important de dégager la contribution de l'entité à la conversion écologique. Nous allons donc rechercher un indicateur sur le degré d'implication de l'entité dans les techniques d'écoconception, d'économie circulaire et d'économie de fonctionnalité.

Dans notre comptabilité, nous mesurons l'écart entre le bilan d'ouverture et le bilan de clôture, avec un compte de charges et de produits. Au niveau des charges figurent logiquement les augmentations d'externalités négatives ou les diminutions d'externalités positives tandis que, symétriquement, les produits représentent les augmentations d'externalités positives ou les diminutions d'externalités négatives. Nous préconisons que les conseils d'administration, qui représentent la partie prenante financière, soient élargies et deviennent des comités de parties prenantes comprenant notamment des porte-parole de l'environnement et des générations futures afin qu'une réflexion holistique soit conduite, sur l'ensemble des champs de la comptabilité soutenable.

Du point de vue comptable, nous nous inscrivons dans une démarche expérimentale de création de nouveaux indicateurs et standards stratégiques. McDonald France constitue aujourd'hui notre principal client. Comme nombre d'entreprises américaines, McDonald considère qu'il est de son devoir de soutenir financièrement une innovation pertinente, même si elle n'applique pas la transparence et ne nous autorise pas à publier nos travaux au fur et à mesure. J'ai rédigé le contrat qui nous lie. Nous y avons inscrit la nécessité d'intégrer les impacts sur la santé publique. Nous expérimentons cette comptabilité avec d'autres



clients, dont une association, avec laquelle nous avons fortement progressé dans le domaine social. Nous avons aujourd'hui pour objectif d'être référencés en ISO 26 000, norme internationale qui vient au soutien de la conversion écologique de toutes les entités économiques. J'ai d'ailleurs suggéré que la prochaine édition de l'enquête suive le plan de la norme ISO 26 000, qui résulte de l'expérience accumulée des nations et des partisans du développement soutenable.

Cette comptabilité comprend un volet important tenant à la gouvernance. Nous allons attribuer à ce domaine le résultat des actions qu'il a rendu possibles. Les succès obtenus dans le champ social, environnemental ou sociétal seront ainsi imputés au domaine de la gouvernance et un fait générateur pourra être enregistré dans plusieurs domaines, ce qui n'est pas gênant puisque nous ne procédons à aucune consolidation. Nous nous efforçons de réaliser un pilotage stratégique. Il convient donc de bien décrire dans chacun des champs les événements et les résultats obtenus afin d'ajuster en cas de besoin.

En termes de perspectives, notre recherche a débouché sur l'idée des actifs immatériels. Le fait pour une entreprise de s'engager résolument dans la conversion écologique fait émerger des actifs immatériels qui n'engendrent pas rapidement des produits, qui sont stockés à l'actif du bilan et qui seront amortis au fur et à mesure de la constatation des produits. Notre recherche vise à favoriser la reconnaissance anticipée d'actifs dans la conversion écologique. Il existe aussi une possibilité d'organiser une solvabilisation, suivant le système des certificats blancs, qui permettent de récompenser la vertu énergétique avec de la finance et d'équilibrer des conversions économiques du point de vue du besoin de fonds de roulement des entreprises. Enfin, nous pensons que la conversion écologique pourrait, à l'échelle européenne, être utilement soutenue par la mise en place d'une monnaie non conventionnelle dont nous pourrions vérifier la congruence de la masse et du débit au regard des actifs immatériels. Je vous rappelle qu'une telle expérience a déjà été menée dans l'histoire économique. C'est en effet ainsi que le III<sup>e</sup> Reich a réussi à faire décoller l'Allemagne de Weimar. Nous apportons ici la garantie des professionnels du chiffre que la création monétaire et sa circulation seraient congruentes avec les actifs créés.

## **.6 Échanges avec la salle**

### **Christine GONZALEZ-DEMICHEL, DGAFP**

J'ai entendu tous les poncifs possibles. Je suis venue car la responsabilité sociale de l'employeur nous intéresse tout particulièrement au sein de la fonction publique. Depuis le printemps, nous publions sur notre site des indicateurs de responsabilité sociale de l'État employeur, en particulier la parité, c'est-à-dire le nombre d'agents de la fonction publique qu'ils relèvent de l'État, des collectivités territoriales ou de la fonction publique hospitalière par sexe. Il ne s'agit donc pas d'une donnée inconnue. Concernant le harcèlement sexuel, il n'existe en effet aucun recensement. La fonction publique a, pour la première fois, financé une extension de l'enquête Sumer à la fonction publique de l'État et à la fonction publique territoriale en 2010 et les premiers résultats devraient être publiés en décembre, en collaboration avec le Ministère du travail. De fait, les chiffres que vous avez mentionnés n'existent pas. Enfin, sur le congé de paternité, nous connaissons le nombre de personnes, femmes et hommes, qui prennent les congés de maternité/paternité ou d'adoption. La vraie question porte sur le nombre de jours pris par ces personnes. Nous ne disposons pas de cette information de manière consolidée. Certains systèmes d'information des ressources humaines parcellaires de certains ministères nous renseignent sur ce point. Nous n'avons pas de système d'information sur les cinq millions d'agents de la fonction publique mais je mets au défi n'importe quel groupe du secteur privé de même taille de nous fournir la même information sur ses salariés.

### **André-Jean GUERIN, Conseil économique, social et environnemental (Cese)**

En matière environnementale au moins, la RSE contribue à des objectifs globaux. Comment pourrions-nous passer de l'information de l'entreprise aux objectifs globaux des indicateurs complémentaires du PIB par exemple ? M. Durdilly a indiqué à juste titre qu'il devenait plus aisé d'apporter une aide en matière de RSE

aux entreprises dès lors qu'elles se trouvent dans le même secteur. Des efforts sont ainsi consentis pour décliner la norme ISO 26 000. Nous pouvons, sur cette base, des exigences. Pourrions-nous tirer des informations plus facilement agrégeables par une approche secteur d'activité par secteur d'activité ? Par ailleurs, on observe en France que la prise en compte de la RSE augmente alors que le nombre des entreprises certifiées ISO diminue. Comment pouvons-nous expliquer cette réduction, qui a entraîné le déclassement de la France du Top 10 alors qu'elle garde une position de leader en matière de RSE ?

### **Geneviève BESSE, Commissariat général au développement durable (CGDD)**

N'existe-t-il pas une contradiction entre votre approche de comptabilité universelle et l'approche de pertinence par laquelle l'entreprise sélectionne certains éléments sur lesquels elle rend compte ? N'y aurait-il pas matière à lancer deux chantiers parallèles sur la comptabilité nationale, avec la prise en compte de l'approche de développement durable, et la comptabilité des entreprises puisque la RSE représente, du point de vue des pouvoirs publics, la mise en œuvre des politiques publiques de développement durable ?

### **Charlotte LIMOUSIN, DELPHIS**

Nous menons actuellement une démarche sectorielle au niveau du logement social et nous avons conçu un référentiel de *reporting* adapté au secteur mais inspiré de la GRI. Même s'il ne concerne pour l'instant que quelques bailleurs, il a le mérite de créer une certaine émulation, d'autant qu'il est réalisé sur la base du volontariat. Les démarches sectorielles constituent à mes yeux une piste à poursuivre. Nous effectuons par ailleurs un travail de monétarisation d'indicateurs sociétaux et environnementaux et je voudrais attirer votre attention sur les problèmes de lisibilité que ces indicateurs peuvent susciter. Lorsque tout est établi en euro, les parties prenantes peuvent avoir l'impression qu'il existe une boîte noire opaque. Même si nous n'agrégeons pas, nos interlocuteurs ont tendance à le faire quand même, ce qui peut engendrer des incompréhensions et de fausses indications. Nous nous sommes également heurtés à un problème d'accès aux données territorialisées par département ou région pour établir nos indicateurs environnementaux. Enfin, les bilans de développement durable des collectivités locales de plus de 50 000 habitants sont-ils accessibles au public ?

### **Jean-Marc LUCHESE, Oséo – Agence nationale de valorisation de la recherche**

Il faut intégrer les entreprises de moins de dix salariés puisqu'elles font partie intégrante de la chaîne de création de valeur. Cette enquête constitue en effet une première mais il convient maintenant d'aller plus loin pour valablement discerner quelles sont les pistes d'amélioration.

### **François FATOUX**

Il paraît intéressant d'établir des passerelles entre le secteur privé et le secteur public. Mes anecdotes ne visaient pas à mettre en cause l'État mais à souligner le besoin de visibilité. Ces anecdotes s'avèrent réelles et posent la question de l'accessibilité de l'information statistique aux décideurs. Fournir une information consolidée ne revêt pas de sens, tant sur le nombre d'agents de la fonction publique prenant un congé paternité que sur le nombre d'heures de formation demandé aux entreprises au plan mondial. Ces indicateurs ne permettent pas, en effet, de construire une politique publique. Les mêmes problématiques se posent dans le secteur public et le secteur privé et il faut porter un regard très pratique sur ces questions. Je m'aperçois que l'État est capable de collecter une information statistique qualitative très intéressante. Il reste à déterminer la capacité des acteurs à exploiter cette information. Je pense que les collectivités pourraient avancer beaucoup plus vite si nous publiions les bilans environnementaux puisqu'elles pourraient s'inspirer des bonnes pratiques qu'ils contiennent. Il en est de même de la base de données sur les accords d'entreprise. Aujourd'hui, nous disposons d'une information particulièrement riche qui ne peut être exploitée par les acteurs. Nous devons conduire une approche très pragmatique et déterminer, au regard de

l'information produite, l'utilisation qui peut en être faite. L'information statistique s'avère fondamentale pour travailler sur les enjeux sectoriels mais peut-être devons-nous intégrer dans notre réflexion une approche plus qualitative de l'information publique, en lien avec la stratégie Open data.

## **Michel VEILLARD**

Notre comptabilité a vocation à soutenir l'action et non à communiquer. Il nous importe de construire le consensus des parties prenantes (salariés, fournisseurs et clients) sur le diagnostic et la stratégie. Cette démarche sera pertinente pour les filières et pour les secteurs et permettra sans doute de dégager une matrice pour tenir compte aussi des petits contributeurs de la chaîne de valeur. Les indicateurs qui émergeront seront fondés sur les meilleures pratiques, c'est-à-dire celles qui ont permis les meilleurs résultats. Le tout sera consolidé par secteur et par filière.

La troisième édition de la *Global reporting initiative* pointe que ce sont les 4 500 indicateurs du lexique de la GRI qui doivent être utilisés à la condition que le sujet dont ils rendent compte soit *material* pour l'entreprise. La pertinence ne porte donc pas sur la coexistence de cinq domaines comptables mais sur le fait que l'on s'intéresse à l'un des 4 500 éléments disponibles dans la terminologie de la GRI. Ces domaines sont quand même liés entre eux. Les experts comptables constituent le premier conseiller des entreprises de moins de 50 personnes sur la stratégie. Pour accompagner les entreprises, ces cinq domaines sont forcément liés. Il faut, en premier lieu, s'intéresser à la gouvernance. Un chef d'entreprise doit s'entourer de personnes compétentes. Après la gouvernance, il faut adresser le domaine social, en travaillant sur le partage de la valeur et la prise en compte de la personne. Une fois opéré cela, il est possible de traiter les questions sociétales et environnementales. Quant à la monétarisation, le flou et les équivoques n'existent pas puisque nous construisons d'abord les indicateurs physiques avant de donner une représentation et nous n'imaginons pas communiquer ceci à l'extérieur.

## **Conclusion**

### **Guy PAILLOTIN**

Je ne connaissais rien au départ à ce sujet mais je l'ai abordé par le biais de l'agriculture raisonnée, un dossier sur lequel j'ai travaillé. Ces démarches de qualité recouvrent plus ou moins les mêmes caractéristiques. Elles vont au-delà de la réglementation et s'effectuent forcément de manière volontaire.

M. Bonnet a remis en perspective simplement le fait que le marché ne peut tout régler. Il en est ainsi par exemple dans le domaine de l'agriculture raisonnée ou de l'utilisation des produits phytosanitaires. Le marché peut même s'avérer contre-performant dans certains domaines. Comment dès lors réguler tout en conservant un système volontaire ? Cette problématique sur la façon de faire a été évoquée par tous les intervenants. L'effet sur la compétitivité ne peut être qu'ambigu. Comment pouvons-nous faire gérer un bien public par des organisations privées ? M. Durdilly a ajouté les éléments de moyen et long terme. Si vous prenez une protéine que vous synthétisez, elle va se rembobiner dans une structure autre que celle de la molécule dont elle est issue. Je trouve donc extraordinaire que les économistes essaient de définir l'équilibre mondial alors qu'une simple protéine fonctionne en dehors de l'équilibre physique. A cette question du moyen/long terme s'ajoute celle de la dimension internationale et de la nécessité de ne pas créer de distorsion de compétitivité. Le problème de la prise de risque intervient aussi. Sur qui ce risque portera-t-il *in fine* ? Toutes ces questions ont trait à la régulation, qui peut s'avérer directive ou non directive. J'avais conclu mon rapport sur l'idée qu'une certification pouvait être mise en place, qu'elle soit étatique ou de type AFNOR. Le monde agricole avait refusé cette dernière proposition de certification par consensus.

La deuxième partie de l'après-midi s'est plutôt focalisée sur les indicateurs quantitatifs. Suite à la discussion pointant le manque criant de données fiables, M. Fatoux est venu définir ce que pouvaient être des données fiables et utilisables. Nous avons longuement débattu sur ce sujet en commission. Il conviendra sans doute

créer un groupe *ad hoc* pour déterminer quels indicateurs l'on peut fixer et quelle publicité leur donner. Enfin, en matière de comptabilité, établir des tableaux de bord chiffrés paraît pertinent et votre proposition mériterait des discussions complémentaires.

Je vous remercie de votre contribution passionnante.

### **Proposition d'avis**

.a Avis n°2

*« Le Conseil se félicite de la publication rapide des résultats de l'enquête « Entreprises et développement durable » qui apporte des informations nouvelles et importantes pour le débat sur la responsabilité des entreprises en matière de développement durable.*

*Le Cnis demande qu'elle puisse être renouvelée, avec des adaptations, en envisageant notamment son extension au secteur public, aux micro-entreprises et à l'ensemble des activités, y compris internationales ».*

### **Guy PAILLOTIN**

Je crois qu'il faudrait reprendre la suggestion de nouer un échange entre tous ceux qui ont entamé des mesures et expérimentations. Pour l'agriculture raisonnée, je disposais de 50 plates-formes de mesure de l'impact de l'agriculture sur l'environnement. *In fine*, la réglementation s'est basée sur une médiane.

### **Dalila VIENNE**

Je vous propose d'examiner d'abord le 3<sup>ème</sup> avis pour déterminer à quel niveau nous pouvons intégrer cette suggestion.

.b Avis n°3

*« Le Conseil demande que les nombreuses informations éparses déjà disponibles sur la responsabilité sociale des organismes soient fédérées, documentées et présentées par enjeux, secteur (du privé et du public) et territoires pour faciliter leur accessibilité par les utilisateurs ».*

### **François FATOUX**

Dans le passage du *reporting* financier au *reporting* extra-financier, nous avons dû intégrer une dimension qualitative, qui s'avère tout aussi importante que la donnée chiffrée. Il conviendrait peut-être de l'évoquer.

### **Lionel FONTAGNE**

Je modulerai cette remarque en précisant que le Cnis s'intéresse à la statistique.

### **Guy PAILLOTIN**

Un fort déficit en termes de statistiques a été pointé. Quant au rapport de M. de Gimel, il a été considéré comme présentant des statistiques de bonnes intentions. Je pense qu'il faudrait aller plus loin en évoquant la collecte des façons dont certains commencent à encadrer les démarches qualitatives de RSE.

## **Jean-Marc BEGUIN**

Un exemple me semble s'apparenter à cela, l'enquête Innovation. Le discours que nous tenons sur la RSE peut tout à fait être reproduit sur l'innovation. Nos enquêtes, menées depuis déjà 20 ans, pourraient être condamnées du fait de leur caractère déclaratif. Nous déclarons innovantes les sociétés qui se déclarent elles-mêmes innovantes. Il n'en demeure pas moins que nous vérifions si ces entreprises sont réellement innovantes mais l'explication individuelle de ces déclarations d'innovation n'est pas rendue publique. Nous pourrions imaginer qu'une démarche de même ordre se mette en place dans le domaine de la RSE, avec une explication des démarches engagées à l'appui des déclarations.

## **Michel VEILLARD**

Notre Club « Développement durable » avait participé au groupe de travail qui avait enrichi l'article 225 et nous avons proposé pour les très petites entreprises de solliciter les syndicats professionnels. Une TPE n'est pas en effet en mesure de produire des informations normalisées, à l'inverse de son syndicat professionnel.

## **Lionel FONTAGNE**

Nous pourrions ajouter que le Cnis souhaite que la dimension déclarative fasse l'objet d'une expertise complète.

## **Frédéric REISS, Liaisons Sociales magazine**

Je voulais faire remarquer que le droit du travail prévoit que les TPE peuvent s'appuyer sur un accord de branche. Ce sont donc les syndicats professionnels qui mettent ces entreprises en conformité avec le droit du travail en menant un certain nombre d'actions qui doivent avoir un effet positif. Or ce premier travail de l'Insee n'a pas relevé une innovation récente du droit du travail, qui tient à l'invention d'un niveau intermédiaire entre l'accord et l'inaction, avec le plan d'action. Le problème du déclaratif s'avère très important. Le droit du travail lui-même n'a pas décidé s'il s'inscrit dans le normatif ou le déclaratif. Un décret est en cours de préparation pour durcir le contrôle du Ministère du travail sur les plans d'action en matière d'égalité professionnelle par exemple. Ce sont les syndicats professionnels qui signent des accords avec les syndicats de salariés et qui mettent en place des actions professionnelles, telles les bourses d'emploi pour le reclassement de personnes devenues inaptes.

## **Lionel FONTAGNE**

Votre intervention pose un problème de méthode. Nous enquêtons essentiellement auprès des entreprises et des administrations. Les unités interrogées sont bien définies. Enquêter une organisation professionnelle suscite des problèmes d'imputation des résultats.

## **Louis DE GIMEL**

Je ne crois pas que la dimension déclarative ait été totalement expertisée. Une évaluation en la matière me semble délicate.

**Guy PAILLOTIN**

Je préfère supprimer cette modification et laisser les deux avis en l'état.

**Lionel FONTAGNE**

Je trouve la notion « d'informations éparses » trop vague et préférerais évoquer le terme « d'informations statistiques ».

**François FATOUX**

Le terme « éparses » peut faire référence au fait que la RSE vise à mettre en cohérence et faire débattre des parties prenantes qui n'avaient pas l'habitude de dialoguer.

Les avis n°2 et 3 sont approuvés.

**Guy PAILLOTIN**

Merci à tous.

*La séance est levée à 17 heures.*

---

## DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

---

### Documents préparatoires

- [Avant-projet de programme de travail statistique 2013 - Entreprises et stratégies de marché](#) (pdf - 768Ko)
- [Avant-projet de programme de travail statistique 2013 - Environnement et développement durable](#) (pdf - 430Ko)
- [Fiches descriptives d'enquêtes présentées pour avis d'opportunité - Intercommission Entreprises et Environnement - 2012](#) (pdf - 260Ko)
- [Suivi des avis 2012 - Entreprises et stratégies de marché](#) (pdf - 101Ko)
- [Suivi des avis 2012 - Environnement et développement durable](#) (pdf - 160Ko)
- [Demande d'accès de l'Insee à des données de la Mutualité sociale agricole \(MSA\)](#) (pdf - 166Ko)

### RSE - Éléments de contexte

- [Responsabilité sociétale des entreprises : une nouvelle stratégie de l'union européenne pour la période 2011-2014](#) (pdf - 144Ko)
- [Décret n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale](#) (pdf - 136Ko)
- [Projet de stratégie et de plan national d'actions prioritaires de la France en matière de responsabilité sociétale des entreprises](#) (pdf - 283Ko)

### RSE - Supports des interventions

- [Lexique de la responsabilité sociétale des entreprises](#) (pdf - 104Ko)
- [Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises](#) (pdf - 175Ko)
- [La responsabilité sociétale des entreprises : une démarche déjà répandue](#) (pdf - 73Ko)
- [Présentation de la comptabilité universelle](#) (pdf - 134Ko)

### Documents complémentaires

- [Avant projet de programme de travail statistique 2013 - Entreprises et stratégies de marché - Diaporama](#) (pdf - 530Ko)
- [Avant projet de programme de travail statistique 2013 - Environnement et développement durable - Diaporama](#) (pdf - 613Ko)
- [Premiers résultats de l'enquête « Entreprises et développement durable » - Diaporama](#) (pdf - 533Ko)

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

---



## AVIS D'OPPORTUNITE

### « Les enquêtes de branches dans les industries agroalimentaires (IAA), les exploitations forestières et les scieries »

*Demandeur* : Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires, est maître d'ouvrage pour l'ensemble des enquêtes de branches.

*Type d'opportunité* : renouvellement

*Périodicité* : Les enquêtes Prodcom sont annuelles et se déroulent au cours du premier semestre. Les enquêtes IPI sont réalisées mensuellement.

« Les enquêtes de branches dans les industries agroalimentaires (IAA), les exploitations forestières et les scieries » ont été examinées au cours de l'intercommission Entreprises et stratégies de marché/ Environnement et développement durable du 21 novembre 2012.

La demande pour ces enquêtes émane :

de la Commission Européenne pour les parties du questionnaire sous règlement européen, du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires), des organismes professionnels et des établissements publics.

Les objectifs principaux des enquêtes sont de répondre :

au règlement européen Prodcom (PRODUCTION COMMERCIALISÉE) n° 3924/91 du 19 décembre 1991,  
à la directive 96/16/CEE du 19 mars 1996 modifiée par la directive 2003/107/CEE du 5 décembre 2003 sur les statistiques laitières,  
au règlement du Conseil n° 1165/98 du 19 mai 1998 modifié en 2005 sur les statistiques conjoncturelles.

Un peu plus de 12 900 entreprises ou établissements participent aux 144 enquêtes sur le champ des IAA, des exploitations forestières et des scieries, dont 38 sont réalisées directement par le SSP, 102 déléguées auprès de 18 organisations professionnelles agréées (OPA) par arrêté, et 4 déléguées auprès d'un établissement public agréé sous tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (FranceAgriMer – FAM).

Concernant les enquêtes Prodcum, sont interrogées les entreprises occupant au moins vingt salariés et qui fabriquent physiquement les produits figurant sur la liste Prodcum. Toutefois, pour garantir une couverture de 90 % sur l'ensemble de chaque classe à quatre chiffres de la Nomenclature d'activités des Communautés Européennes (NACE) imposée par le règlement, l'enquête doit, dans bien des cas, aller au-delà et inclure l'ensemble des entreprises quelle que soit leur taille. Les enquêtes IPI couvrent au moins 80% de la production par produit.

Dès à présent, les enquêtes Prodcum et IPI réalisées directement par le SSP sont collectées majoritairement par Internet. Le taux de réponse internet atteint 80% pour Prodcum et 95% pour l'IPI. Celles réalisées par les organismes professionnels agréés sont collectées principalement par courrier ; cependant 11 d'entre eux effectuent cette collecte par internet.

Pour l'ensemble des enquêtes Prodcum, le taux de réponse atteint 97 %.

Conformément aux mesures de simplifications administratives pour les entreprises, souhaitées par l'État, l'ensemble de ces enquêtes seront dématérialisées fin 2014.

Les questionnaires des enquêtes de branche du SSP peuvent être revus chaque année à la marge pour tenir compte de l'évolution de la production des entreprises, de la liste des produits Prodcum mais aussi des demandes d'informations des organisations professionnelles.

De nouvelles enquêtes IPI peuvent être mises en place pour améliorer le taux de couverture.

Les questionnaires sont élaborés en partenariat par les statisticiens du SSP, de l'Insee, des organismes professionnels agréés et de FranceAgriMer. Ils sont ensuite soumis à l'avis de l'Insee (division ICA).

D'après les toutes premières indications des enquêtes Prodcum du SSP (suite à l'intégration dans les questionnaires de la campagne 2012 de la question sur le temps passé par l'entreprise pour répondre à l'enquête), le temps de remplissage du questionnaire est compris entre 1h et 1h30 pour l'enquête Prodcum.

Les résultats des enquêtes continueront à être exploités et diffusés comme les années précédentes (transmission à Eurostat, diffusion sur le site Internet Agreste du SSP).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête ».

**« L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'entrée en vigueur de la conformité délivrée par le comité du label ».**



## **AVIS D'OPPORTUNITE**

### **Enquête sur les pratiques culturelles en viticulture (PK viti 2014)**

*Type d'opportunité : réédition d'une enquête*

*Périodicité : ponctuelle*

*Demandeur : Service de la statistique et de la prospective (SSP) - Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt*

Au cours de sa réunion du 22 novembre 2012, l'intercommission Entreprises et stratégies de marché-Environnement et développement durable a examiné le projet d'enquête sur pratiques culturelles en viticulture.

Cette enquête fait suite aux enquêtes portant sur les pratiques complètes viticoles de 2006 et phytosanitaires de 2011. Elle s'inscrit dans le plan d'action Ecophyto 2018 du ministère en charge de l'agriculture, dont l'objectif est de réduire l'utilisation des pesticides d'ici 2018.

Elle a pour objectif de décrire les pratiques culturelles et d'exploitation des viticulteurs afin de produire et de suivre des indicateurs de pression phytosanitaire dans le secteur de la vigne, et ceci selon deux axes : reconstitution de l'itinéraire technique suivi pour la vigne et usage des produits phytosanitaires.

Cette enquête répond au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides et apporte des éléments pour apprécier l'incidence des programmes d'action mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne dite « Nitrates ».

L'unité de collecte est la parcelle. Seules sont concernées les exploitations ayant des surfaces en vigne pour l'élaboration de vin. L'enquête sera réalisée dans les principaux bassins de production viticole et son champ géographique est déterminé par vignoble ou regroupement de vignobles. Neuf ensembles géographiques ont été déterminés : Alsace, Beaujolais, Bourgogne, Champagne, Charentes, Languedoc-Roussillon, Provence Alpes-Côte d'Azur, Val de Loire et Midi-Pyrénées.

La collecte réalisée sur Tablet PC par des visites d'enquêteurs est prévue pour mars-avril 2014. L'interrogation -d'une durée d'1 heure maximum- est faite auprès de l'exploitant agricole. L'enquête sera reconduite environ tous les 5 à 6 ans.

Un comité des utilisateurs sera créé pour examiner le questionnaire de l'enquête. Il comprendra des représentants des ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie, des organisations de producteurs, de FranceAgriMer, d'instituts techniques et des services régionaux de l'information statistique et économique (Srise).

De plus, un comité de pilotage est créé : il regroupe notamment des services du ministère de l'agriculture (en particulier la direction générale de l'alimentation en charge de la mise en œuvre du plan Ecophyto 2018 et la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires) et des services du ministère en charge de l'écologie. Il se réunit régulièrement pour valider les différentes étapes de réalisation de l'enquête.

La diffusion des résultats s'étendra de fin 2014 à début 2015. Ils permettront la mise à jour des données dans le cadre du plan Ecophyto 2018.

Les résultats de cette enquête pourront être utilisés pour établir des indicateurs sur l'utilisation de produits phytosanitaires en viticulture.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

**L'opportunité est accordée pour l'année 2014.**

## AVIS D'OPPORTUNITE

### Enquête sur la production de déchets non dangereux dans le commerce

*Type d'opportunité* : reconduction d'une enquête existante

*Périodicité* : tous les 4 ans

*Demandeur* : Insee - Direction des statistiques d'entreprises - Département synthèses sectorielles - Division enquêtes thématiques et études transversales

Cette enquête s'inscrit dans la suite de celle réalisée en 2007 et s'insère en complément d'autres sources, administratives ou techniques, et d'études ayant les mêmes objectifs, mais ne couvrant que partiellement le champ sectoriel ou la nomenclature de déchets du règlement européen.

L'objectif de l'enquête est d'estimer la production nationale des différentes catégories de déchets non dangereux des établissements du commerce de gros et de détail. Des informations concernant la destination et le mode de traitement de ces déchets seront également demandées. Enfin, il est prévu d'intégrer des questions d'ordre qualitatif sur les modes de gestion et de suivi des déchets.

L'enquête permettra à la France de répondre au règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets (CE N°2150/2002) du 25 novembre 2002, modifié le 27 septembre 2010 (UE N°849/2010), demandant d'évaluer la production de déchets (en tonnage) pour l'ensemble des activités relevant des sections A à U de la Nace Rev 2. Pour le commerce, l'ensemble de la section G « commerce » est concerné, ciblant l'unité locale ou l'unité économique. Le règlement demande également de fournir des informations relatives à la valorisation et l'élimination de ces déchets (Annexe II).

Outre cette obligation européenne, il existe une forte demande nationale d'informations sur la production de déchets : il s'agit d'un enjeu important et croissant pour les entreprises, environnemental mais aussi économique et financier. L'enquête fournira des informations nécessaires pour produire certains des indicateurs de suivi sur les déchets prévus par la loi dite « Grenelle 1 ».

Les unités enquêtées, par internet, et voie postale, sont les établissements ayant un code NAF 46 (commerce de gros) ou 47 (commerce de détail). La base de sondage est le répertoire Sirène et la méthode d'échantillonnage s'effectue par stratification par secteur d'activité et taille d'unité locale, avec exhaustivité au-delà d'un certain seuil. L'échantillon actuellement est de l'ordre de 2 000 unités.

La collecte aura lieu tous les 4 ans . Elle couvrira France entière et aucune extension régionale n'est envisagée. Le temps de réponse médian est de l'ordre de 30 minutes, et il peut varier selon la taille de l'établissement et son organisation interne pour le suivi des déchets.

Un comité de concertation est créé et comprend les représentants d'organisations professionnelles et d'entreprises des secteurs du commerce, ainsi que des experts du domaine des déchets. Un comité de

pilotage interne préparera les réunions de concertation et assurera la préparation et le suivi des tests et opérations statistiques.

Les résultats -qui feront l'objet d'une restitution par secteur auprès des établissements enquêtés- seront mis à disposition sur le site Internet de l'Insee et publiés dans un document de type 4 pages. Ils seront retransmis à Eurostat par l'intermédiaire du SOeS, à échéance de n+2.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

**L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

## AVIS D'OPPORTUNITE

### « Les investissements et les dépenses courantes pour protéger l'environnement » (Antipol)

*Type d'opportunité* : reconduction d'une enquête existante

*Périodicité* : annuelle

*Demandeurs* :

- Insee-D.S.E (Direction des statistiques d'entreprises), département des synthèses sectorielles, division enquêtes thématiques et études transversales, pour la partie industrie hors industrie agroalimentaire ;

- SSP (service de la statistique et de la prospective, ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt) ; bureau des statistiques structurelles, environnementales et forestières, pour l'industrie agroalimentaire et scieries.

- SOeS (**Service de l'Observation et des Statistiques, ministère de l'écologie**) si d'interrogation du bâtiment et des transports.

Au cours de sa réunion du 21 novembre 2012, l'intercommission Entreprises et stratégies de marché, et Environnement et développement durable a examiné le projet d'enquête sur les investissements pour protéger l'environnement.

Tous les trois ans, cette enquête est étendue aux dépenses courantes pour protéger l'environnement. L'intitulé devient alors « Enquête sur les investissements et les dépenses courantes pour protéger l'environnement ».

L'objectif de l'enquête est d'actualiser la connaissance sur les investissements, les coûts de fonctionnement et plus généralement, l'ensemble des dépenses courantes pour protéger l'environnement. Ces dépenses peuvent être réalisées à la demande des pouvoirs publics ou par auto-saisine.

Le règlement européen relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises (CE N°251/2009) du 11 mars 2009, demande de fournir les dépenses de protection de l'environnement ventilées par domaine environnemental, par activité et par taille d'entreprise. De plus, le SOeS a besoin de connaître les dépenses en matière de protection de l'environnement pour en élaborer les comptes. Par ailleurs, il existe une forte demande nationale d'informations sur ce thème qui contribue au débat public, notamment en matière de politique industrielle.

Le champ géographique de l'enquête est : France (y compris DOM). Aucune extension régionale n'est envisagée.

L'enquête couvre le secteur de l'industrie (sections B, C, D et divisions 38 -39 de la nomenclature d'activités française NAF Rév.2). Une partie des établissements est systématiquement enquêtée, notamment les établissements appartenant aux cinq sociétés du secteur de l'énergie.

La collecte aura lieu par internet et voie postale à la demande de l'établissement. Le temps de réponse médian est estimé à une demi-heure.

Un comité de concertation se réunira tous les ans. Il comprend, outre les services producteurs, des représentants d'organisations professionnelles et d'entreprises des secteurs de l'industrie, de la construction et des transports, ainsi que des experts du domaine de l'environnement.

Les résultats seront mis à disposition sur internet (données détaillées ou Insee Résultats). Les résultats agrégés pourront faire l'objet selon les années d'une publication de type Insee 1re ou d'une fiche thématique dans le nouvel « Insee Références Entreprises » que produira la DSE à partir de l'automne 2013. Les données sont par ailleurs utilisées pour répondre à deux règlements européens, dont le règlement SBS (295/2008), ayant comme échéance juin N+2.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.